



**RAPPORT ANNUEL
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2023

INTRODUCTION

En 2023, la Métropole Aix Marseille Provence a poursuivi la prise en compte du changement climatique dans ses politiques publiques.

La réorganisation de ses services aboutie en 2022 a permis de renforcer les actions engagées grâce notamment au rapprochement d'agents issus de directions, de managements ou de territoires différents mais aussi de l'émergence d'une ambition nouvelle née de la cohérence des modifications de l'organigramme.

L'apport d'idées nouvelles, de méthodes et parfois d'ambition ou le regroupement de personnels expérimentés et impliqués permet aujourd'hui à la Métropole d'établir des schémas ou plans davantage favorables à l'environnement. Dès cette fin 2023 mais encore plus à partir de 2024, de nouveaux diagnostics et programmes d'actions sont prévus afin d'amener la Métropole à être exemplaire à l'horizon 2030.

La résilience du territoire sera particulièrement marquée en matière de mobilité, de déchets, d'eaux usées, de gestion des eaux de surface pour l'alimentation ou l'agriculture mais aussi de sobriété carbone, d'économie des surfaces consommées par l'aménagement, d'anticipation ou de compensation, ...

Parallèlement, l'année 2023 a été considérée comme une des plus chaudes depuis le XIXème siècle (second été dépassant les moyennes habituelles de saison). Cette évolution entraîne la prise de mesures nécessaires au maintien de la qualité de vie de nombreuses personnes parmi les 2,3 millions d'habitants (restrictions liées à la dégradation de la qualité de l'air, qu'il s'agisse de circulation, de loisirs ou de vie pour les malades et les personnes âgées).

La vulnérabilité de ce territoire eu égard à son histoire industrielle, à son découpage, à l'occupation humaine et à la place de la nature sur terre et sur mer renforce donc encore la nécessité de repenser les priorités, telles que la souveraineté alimentaire, sociale, économique ou énergétique.

Ce changement de paradigme et les avancées issues des actions réalisées en 2023 sont rapportés dans ce Rapport annuel de développement durable.

Pilier 01

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



En 2022 et 2023, l'action climatique à la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est...

- **145 441** jours de télétravail en 2022 et **130 031** jours en 2023
- **36 093 personnes sensibilisées à l'environnement et au développement durable** entre 2021 et 2024 et **10 429 actions de sensibilisation** réalisées en 2023
- **Une frame noire** à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Plusieurs **opérations de renaturation des cours d'eau** (Huveaune, Aygalade, Fauge Maïre...)
- **Près de 200 km d'itinéraires cyclables (pistes, bandes, voies vertes...)** dans la ville de Marseille et une **offre de vélo 100% électrique**
- **12 366 exploitations en agriculture biologique** (soit une augmentation de 11% par rapport à 2022)

Actions territoriales

1- Une Planification : le moteur de la transition « écologique »

Mise en œuvre du *plus grand SCoT bioclimatique de France* et PLUi(s)

Le SCOT métropolitain

En 2023, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été finalisé suite aux travaux d'articulation avec les PLUi existants et de co-construction et de partage avec les communes.

IL a particulièrement intégré les mesures phares consistant à réduire très significativement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2030 puis l'artificialisation des sols à l'horizon 2050.

Par exemple :

- la limitation des mobilités contraintes pour réduire la consommation d'énergie qui passe notamment par l'intensification des pôles métropolitains et de développement (rapprochement bassin résidentiel et bassin d'emploi).
- Les réservoirs de biodiversité couvrent une superficie de 191 000 hectares (61% de la superficie de la Métropole), soit 40 000 hectares de plus que le cumul des périmètres règlementaires Natura 2000, Zones Humides, ZNIEFF (qui couvrent une superficie de 148 000 hectares)

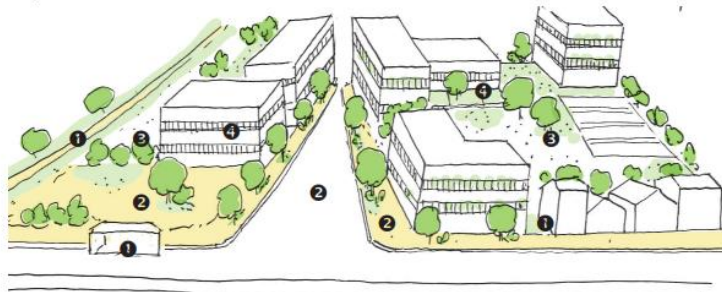
DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT POUR AMÉLIORER LES ESPACES TRÈS URBAINS

1 INSERTION AU CONTEXTE

- connexion avec les aménités existantes à proximité (voie verte, aménagement de berges, parc...)
- insertion dans le réseau de transports en communs structurants (tramway, métro, BHNS...)
- gestion des interfaces entre les formes urbaines

2 À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

- trottoirs larges et plantés
- espaces publics et place pour le piéton : création d'un jardin de quartier/ square avec jeux d'enfants
- zone de circulation apaisée



3 À L'ÉCHELLE DE L'OPÉRATION

- îlot ouvert / bioclimatisme
- espaces libres qualitatifs : plantés, désimperméabilisés, avec des usages (jardin partagé, zone de rencontre, jeux pour enfants, équipements sportifs...)
- connexion de l'opération vers les espaces publics aménagés
- implantation des bâtiments en lien avec le site

4 À L'ÉCHELLE DU LOGEMENT

- logements traversants
- espaces extérieurs pour chaque logement (terrasses, jardins en rez-de-chaussée, etc.)

Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Le PLUi Marseille Provence a été approuvé en 2019. Il poursuit ses évolutions, avec une modification numéro 3 qui sera approuvée en 2024.

Le PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile a été approuvé le 29 juin 2023.

Enfin, le projet de PLUi Pays d'Aix a été arrêté en octobre 2023 en vue d'une approbation fin 2024.

Ces démarches de planification s'accompagnent de démarches environnementales pour un urbanisme favorable à la santé, respectueux de l'environnement et innovant à travers l'instauration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (OAP) intégrées dans les PLU et PLUi.

- PLUi Marseille Provence comporte 1 OAP Nature en ville, résilience et santé composée de 14 fiches actions (ex : fiche 13 « réduire les îlots de chaleur urbains »).
- PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile comporte 2 OAP : Cycle de l'eau (perméabilité des sols, dispositifs de ralentissement des eaux de ruissellement, rétention temporaire puis d'infiltration des eaux de pluie (noues paysagères, puits d'infiltration...)) et Trame verte et bleue, qui vise à améliorer les continuités écologiques.
- PLUi Pays d'Aix comporte 2 OAP : Ressources, biodiversité et paysages (trame verte et bleue, protéger les paysages de la campagne provençale, requalifier les paysages du quotidien, concilier production énergétique et qualité des paysages) et Santé et bien-être au quotidien (mesures de protection face aux pollutions, aux feux de forêt, ...).



lot de fraîcheur - Place de l'Hotel de Ville de Québec

2-Le PLH

Le PLH métropolitain a été finalisé en 2023 en vue d'une approbation en 2024. Il intègre comme priorités la rénovation de l'habitat et la rénovation énergétique des logements privés.

L'intervention sur le parc existant est le premier pilier du PLH. Au croisement des enjeux de transition énergétique, de cohésion sociale et d'aménagement du territoire, cette orientation recouvre d'abord toutes les actions qui doivent

permettre d'accélérer les interventions sur les situations les plus complexes : parc indigne, grandes copropriétés dégradées, démolition et restructuration du parc social.

Il incite les propriétaires et les copropriétaires à améliorer leur bien sur le plan énergétique et plus généralement sur la qualité d'habiter en déployant des outils incitatifs et préventifs pour accompagner les propriétaires à améliorer la qualité de leur logement, en particulier les propriétaires bailleurs, en s'assurant notamment de leur rénovation en matière énergétique, de leur remise sur le marché de logements vacants, ou encore de leur orientation vers le conventionnement privé (PIG, POPAC).

Chiffres clés sur le logement

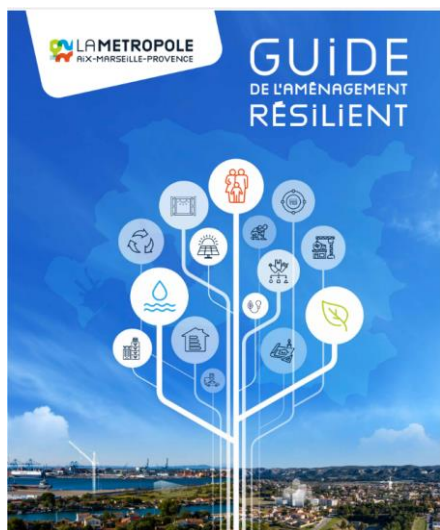
En 2023, ce sont 3 878 logements qui ont été réhabilités sur le territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence dont 1041 au titre de la rénovation énergétique, 788 au titre de ma *prime rénov* et 1536 au titre de l'habitat dégradé pour 40 452 306 € de subventions ANAH engagées pour travaux et ingénierie et près de 6 M€ de subvention de la Métropole.



3-L'aménagement résilient et la rénovation de l'habitat

Réalisation du Guide de l'Aménagement Résilient. Ce guide permet aux professionnels de questionner leurs pratiques et leur évolution au regard des bouleversements environnementaux. Le guide est composé de 5 cahiers :

Enjeux, Labélisation, Concevoir une opération d'aménagement résiliente, Nature en ville et fiches de solutions techniques, Animation. Il a été diffusé en accompagnement de formations aux changements des pratiques.



Parallèlement le monitoring du territoire engagé dans le cadre de l'étude de préfiguration Smart City s'est poursuivi. 18 capteurs mesurant la température de l'air et l'humidité ont été installés dans plusieurs communes du territoire : Aix en Provence, Marseille, Aubagne, Martigues, Salon de Provence et un groupe de travail sur le sujet ICU a été organisé : Agences d'urbanisme, GREC Sud, CEREMA, Région SUD, Office Français de la biodiversité et ARBE. 3 réunions ont eu lieu permettant de co-construire une feuille de route commune pour l'avenir.



Renouvellement urbain du Liourat à Vitrolles : exemple de projet d'aménagement intégrant l'adaptation au changement climatique

Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain portée par la Métropole, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur un périmètre de 5 hectares où près de la moitié de la surface du quartier est dédiée aux réseaux viaires et au stationnement, et 65% des espaces sont imperméabilisés.

Des orientations d'aménagement ont été définies afin de réduire la surchauffe urbaine, avec des recommandations pour une meilleure organisation de l'espace (forme et organisation du bâti, organisation de l'espace public, ...) et des choix des matériaux, des espèces végétales, etc... plus ciblés.

Elles s'organisent autour de 4 grandes orientations : renforcer la trame végétale, désimpermeabiliser les sols, concevoir des logements plus adaptés au confort estival, proposer des espaces apaisés et diminuer la place de la voiture pour un coût de 6,3 M€ HT de travaux.



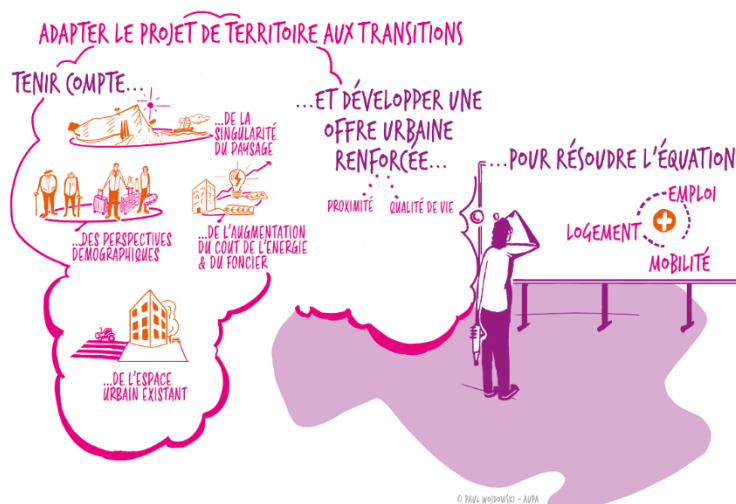
4-L'avenir : prévoir les évolutions urbaines et s'investir dans les transitions

Une réflexion 2023-2026 sur les enjeux d'intensification urbaine

Pour relever les défis de la zéro artificialisation nette (ZAN) et du zéro émission nette (ZEN) la Métropole Aix-Marseille Provence a engagé une feuille de route 2023-2026 pour travailler les enjeux d'intensifications, qui ouvrent une voie pour concilier développement et adaptation aux transitions contemporaines. Elle mise sur la constitution d'une « communauté apprenante » dont les multiples acteurs lui permettront de décrypter les enjeux, d'identifier les freins et leviers d'action ainsi que les actions à engager pour y parvenir.

Plusieurs réflexions sont également conduites permettant de repenser l'aménagement du territoire.

- Le projet **POPSU Transitions « Intensifications métropolitaines »** (programme de recherche-action) contribue à cette réflexion. Il vise à identifier et outiller de nouvelles modalités de développement et de réparation pour concilier sobriété foncière et énergétique, qualité du cadre de vie et réponse aux besoins sociaux.

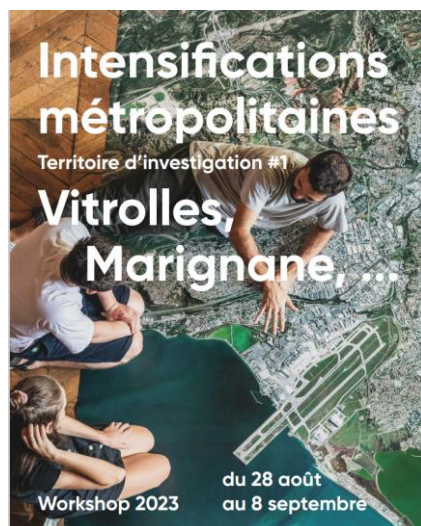


Le 19 octobre 2023, a eu lieu le lancement officiel de cette plateforme à travers un séminaire d'orientation qui a réuni à Marseille une centaine d'acteurs nationaux et locaux.



- Lancement du marché de Recherche et Développement confié à Villes Vivantes en partenariat avec l'OFCE pour « **Mettre l'intensification urbaine au service des transitions d'Aix-Marseille-Provence** » et de disposer d'une connaissance fine du territoire pour la recherche de solutions adaptées en termes d'économie de CO2, d'énergie, de consommation d'espace, de mobilité et de pouvoir d'achat des ménages.
- Convention de partenariat 2023-2026 avec l'**Institut Méditerranéen des Villes et des Territoires (IMVT)** pour l'organisation d'ateliers d'étudiants avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR), l'École Supérieure de Paysage et l'ENSAM pour réfléchir ensemble aux évolutions futures du territoire. Premier regroupement de cette « communauté apprenante » du **28 août au 8 septembre 2023**.





Mission du Conseil de développement

Le Conseil du Développement (Codev Aix Marseille Provence), instance consultative de la Métropole, est constitué de membres représentant les milieux économiques sociaux culturels et associatifs . Il contribue à des travaux de définition ou de mise en oeuvre des politiques publiques.

En mars 2023, il a été saisi par la Présidente de la Métropole sur la question « Comment réussir l’ambition d’Aix-Marseille-Provence sur les transitions ? ». Cette démarche est venue compléter les travaux prospectifs d’une commission composé d’élus métropolitains qui ont choisi le scénario des transitions pour affirmer l’ambition de la Métropole du futur.

Une grande manifestation « iMPacte », parrainée par Rob Hopkins, initiateur du mouvement international des villes en transition, a été organisée début 2024 pour restituer les trois avis (Imaginer, Démultiplier, Faire) et dix propositions engageantes pour amplifier l’action citoyenne et contribuer aux objectifs métropolitains de décarbonation et d’adaptation au changement climatique en accompagnement des récompenses prévues pour cinq collectifs citoyens porteurs « d’Actions citoyennes inspirantes pour le climat » en faveur de la réduction et du réemploi des déchets, de l’alimentation durable, de l’agriculture urbaine et de l’agroécologie, de la protection de la biodiversité et de la préservation du patrimoine, de la promotion des économies d’énergie et des énergies renouvelables.



Et demain : la Smart Métropole. Des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'objectif d'une métropole intelligente est d'accompagner « les projets impactant » au service d'un territoire plus inclusif impliquant les citoyens dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

La « Smart City » vise à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation. La finalité étant des économies d'énergie, moins d'émissions polluantes ou encore des gains en matière de protection de l'environnement et la biodiversité.

... et des financements pour accompagner LA transition

- Dépôt de la candidature Archipel au titre du programme Initiative Urbaine Européenne portant sur une proposition de création d'un archipel de lieux inclusifs, durables et esthétiques dans le quartier de la gare Saint Charles à Marseille.
- Publication d'un appel à projets FEDER dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI-FEDER) 2021-2027 au bénéfice des Quartiers Prioritaires de la Politiques de la Ville (QPV) : financement d'actions de réintroduction/préservation de la nature en ville et d'opérations favorisant les « mobilités actives ».
- Attribution à la Métropole d'une subvention de 15 millions d'euros au titre du Mécanisme de Transition Juste pour le financement de l'extension du tramway Nord-Sud

5-Intégrer la sobriété dans le développement du territoire

3 axes pour économiser l'énergie et en produire localement

- **Economies d'énergie** via la sobriété énergétique et la réduction de 50% à 2050 des consommations de tous les secteurs (habitat, mobilité, industrie, tertiaire public et privé...) afin de contribuer à la neutralité carbone, mais aussi via la rénovation thermique des bâtiments et logements.
- **Dynamisation du programme de rénovation énergétique des logements privés**

Plusieurs « Opération programmée d'amélioration de l'habitat » (OPAH), « Programmes d'intérêt général » (PIG), les Plans de sauvegarde ... en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres financeurs comme la Région et le Département ont permis la réhabilitation de 3 878 logements avec 40 452 306 € de subventions de l'ANAH pour travaux et ingénierie et près de 6 M€ de subvention de la Métropole.

L'ADIL et les Agences de l'énergie ont également apporté leur soutien avec le service ALLO RENOV'ENERGIE destiné à accompagner les propriétaires intéressés par la rénovation énergétique de leur logement y compris en copropriété.

L'objectif étant de réduire les consommations énergétiques des logements vieillissants, limiter les émissions de Gaz à effet de serre, réduire les dépenses et apporter du confort de vie.



- **Accompagnement des communes porteuses de projets énergétiques**

Apport d'ingénierie en appui aux projets communaux de production ENR : information/ sensibilisation, réalisation d'étude d'opportunité/ de potentiel, assistance sur des études de faisabilité, sur des AAP, conseils sur le montage de projet, aide à l'obtention de crédits provenant du Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

Exemple Le Fonds Chaleur pour la commune de Martigues :

En 2023, la Commission d'Attribution des Aides a validé l'octroi d'une aide à la commune de Martigues de 35 700 € pour un projet d'un montant total de 351 150 €.

Ingénierie aux projets de rénovation énergétiques des communes, dans le cadre du Programme ACTEE, Fonds Sequoia et Merisier : porté par la FNCCR.

Chiffres clés ACTEE (2021-2023) :

Lancé en 2021, les projets SEQUOIA et MERISIER se sont terminés fin 2023. 36 communes, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ALEC Métropole marseillaise et le CPIE du Pays d'Aix ont sollicité 964 636 € d'aides dans les domaines des ressources humaines (économies de flux) et des études techniques.

- **Développer les énergies renouvelables (EnR) et locales** pour accéder à l'autonomie énergétique : émergence du Club solaire métropolitain (événements, mise en relation entre entreprises et porteurs...), accompagnement du GERES à la diffusion des process pour l'implantation de projets de méthanisation, ou d'Energie Partagée pour le suivi et l'accompagnement des projets citoyens ou de GRDF en faveur de l'émergence de la filière Hydrogène. Un contrat avec Energie citoyenne permet d'accompagner l'instruction technique de projets de production et distribution d'énergie thermique pouvant bénéficier d'aides forfaitaires du Fonds Chaleur à l'investissement (ADEME)

Zoom : la création d'une SPL énergie

Le territoire de la Métropole se caractérise par un potentiel exceptionnel mais insuffisamment exploité d'énergies renouvelables. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont décidé de montrer l'exemple par la solarisation de leur patrimoine public et celui des communes candidates grâce à la constitution d'un opérateur énergétique local sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL).

Les premières opérations devraient débuter mi-2025.

- **Assurer l'acheminement de l'énergie** (développement et pilotage des réseaux d'énergie Electricité sur Marseille et Gaz sur 72 communes, et des schémas d'ensemble des réseaux de Chaleur)

Profiter des structures de distribution d'eau pour produire de l'énergie

Depuis plusieurs années, une stratégie de transition écologique et développement durable est intégrée dans les contrats avec les exploitants et dans aux schémas directeurs métropolitains en cours.

La réduction de la consommation d'énergie se poursuit avec l'aide des exploitants qui adaptent les conditions d'exploitation et ciblent les installations énergivores. En 2023, la consommation est de 12 317 MWh soit une baisse de 19,88 % par rapport à 2010.

Corollaire aux actions en faveur de la sobriété énergétique et en économie d'eau, les **actions de production d'énergie renouvelable** ont été poursuivies :

- Méthanisation des boues d'épuration :
 - site de Marseille Sormiou : 2 520 kNm³ produits en 2023 (soit environ 27 Gwh/an et le chauffage de 2 500 logements). A compter de 2025, augmentation de 33% de la capacité de production (passage à 390 Nm³/h pour chauffer 3 300 logements).
 - Méthanisation : site d'Aix en Provence la Pioline : 184 826 Nm³ de biométhane produits en 2023 soit l'équivalent de 850 foyers chauffés en énergie verte et locale (près de 5 Gwh/an).
 - 3 sites de méthanisation supplémentaires à l'étude
- Panneaux photovoltaïques :
 - 4 stations d'épuration équipées : Aix Ouest, La Ciotat, Carry-le-Rouet, Fos.
 - 4 sites à l'étude : Marseille-Sainte-Marthe, Saint-Barnabé et Vallon Dol, les Pennes-Mirabeau-Les Giraudets, le siège du SIBAM (le toit des ateliers et parkings), Usine d'eau potable d'Aubagne.
- Turbines : 2 sites sont équipés et ont produit 2 623 MWh en 2023 (usine de potabilisation Sainte-Marthe et galerie de la Batarelle à Marseille).
- Récupération de la chaleur :
 - 4 sites utilisent la chaleur issue du réseau d'eaux usées pour chauffer leur installation (par exemple : pompe à chaleur à Aix-en-Provence Pioline)
 - 5 sites potentiels à équiper ont été identifiés par le Schéma directeur d'assainissement en cours (stations d'épuration, collecteurs et postes de refoulement).

Chiffres clés 2023

Service d'eau de Marseille neutre en Carbone avec une baisse des GES de près de 30% depuis 2010.

Production de biométhane : 2 705 kNm³.

Baisse du prélèvement sur la Durance de plus de 15 %, soit 28,7 Millions de m³.

Hausse du Rendement métropolitain des réseaux d'eau de 82,3% en 2022 à près de 85% en 2023.

Fonds d'aide aux plus démunis : budget de plus de 2,2 Millions €.

Dispositif d'innovation sociale d'accès à l'eau et l'assainissement dans les squats et bidonvilles : 200 000€.

Fonds Eau Solidarité internationale : 11 projets pour 541 689€.

6-L'ambition mobilité au cœur de la lutte contre les émissions de GES

La mobilité routière concentre plus de 80% des déplacements de voyageurs et de marchandises et est responsable de 95% des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des transports est le seul secteur dont les émissions ont continué d'augmenter depuis trente ans. L'objectif de la Métropole, Autorité Organisatrice des Mobilités, est donc de développer massivement le report modal vers des modes de déplacement plus durables (transports en commun ; réseau ferré ; mobilités actives) qu'il s'agisse du transport de voyageurs ou de la logistique.

Le Plan de mobilité (PDM)

Son objectif est de lutter contre l'auto-solisme afin que 94 % des Métropolitains aient accès en moins de 15 minutes au réseau de transport en commun en 2030. Parallèlement au développement de transports en commun en site propre, la collectivité œuvre pour la pratique du vélo et améliore les déplacements piétons par un travail qualitatif sur les espaces publics et la voirie. Elle

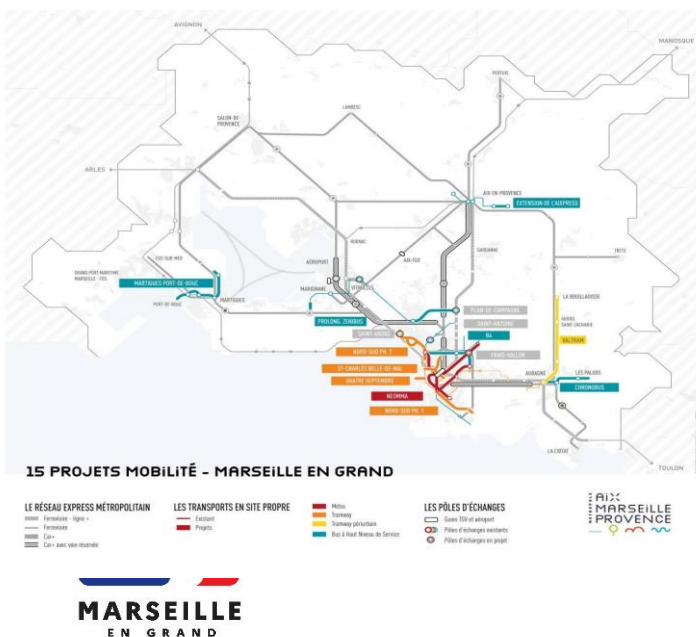
Action Métropole : inclus au PDM la décarbonation de la flotte de véhicules et l'aménagement des dépôts pour l'accueil des nouveaux bus avec stations de charge.

Chiffres clés 2023 : développement des transports en commun

300 millions d'euros par an pour augmenter de 50% l'usage des transports en commun.

15 projets d'infrastructures aidés par l'Etat dans le cadre du plan Marseille en Grand dont 9 concernent Marseille (5 extensions ou créations de lignes de tramway et 5 créations ou extensions de lignes de Bus à Haut Niveau de Service)

500 millions d'euros de subventions sur un montant de près de 2 milliards de dépenses pour assurer la desserte des quartiers Nord de Marseille et des pôles urbains secondaires de la Métropole



Focus sur l'extension du tramway nord-sud

L'extension de la ligne de tramway T3 permettra à horizon 2029/2030 de relier sans rupture de charge la Castellane au nord de la ville à la Gaye au sud-est. 6,2 kms de rails supplémentaires et 12 nouvelles stations sont en travaux ainsi que la construction du site de Maintenance et de Remisage des futures rames du tramway et du parking Dromel.



Le Plan de mobilité (PDM)

La modernisation des infrastructures existantes : Neomma, le nouveau métro de Marseille

Livraison de la première rame juillet 2023



La mise en accessibilité des stations de métro

La station Saint Charles, 1^{er} pôle d'intermodalité métropolitain, a connu un lifting d'envergure en 2023 (ascenseurs ; nouveaux escaliers roulants ; quais élargis) et des travaux ont démarré sur les stations Vieux-Port et Rond-Point du Prado avec une mise en service prévue pour les JO 2024 ; La Timone et Jules Guesde avec une mise en service prévue en 2025. 16 autres stations entreront en phase d'études fin 2024.

Le développement des P+R, supports de l'intermodalité

Focus sur le *Parking Relais de la Fourragère.*

2 étages supplémentaires ont été réalisés pour porter sa capacité de stationnement à 800 places et décongestionner le site. 400 m² de panneaux photovoltaïques couvrant les besoins en éclairage du parking ont été posés au dernier étage.



De nouvelles technologies : l'Open Payment et application mobile *lametropolemobilite.fr*

Le développement de l'open payment permet aux usagers de payer leurs trajets directement avec leur carte bancaire sans contact : **7 millions de voyageurs sont concernés par an**, 1500 valideurs installés sur le réseau marseillais et les principales lignes interurbaines (aéroport, ligne Aix- Marseille etc.). 30 % d'achat des titres unitaires après 3 mois de mise en place. Un plébiscite des touristes à l'occasion de la venue du Pape et de la coupe du monde de Rugby.

Le site et l'application mobile *lametropolemobilite.fr* sont en cours de déploiement en remplacement du *pilote.com* et permettent progressivement aux usagers de bénéficier de nouveaux services : achat et validation des tickets, recharge des abonnements, guidage en temps réel...

Une gestion du réseau des points d'arrêts rationalisé et plus économe

Sur près de 10 000 points d'arrêts métropolitains, un travail de rationalisation et d'harmonisation a été engagé vis-à-vis du mobilier permettant des économies d'échelle et in fine un recyclage important des mobiliers obsolètes ou dégradés. Egalement recherchés, la réduction de moitié des quantités d'eau utilisées pour le nettoyage et l'installation de toitures photovoltaïques en autoconsommation sur les mobiliers autorisés.

Mise en place du service **lecovoiturage**

Accompagnement des habitants éloignés des zones urbaines dans leurs déplacements quotidiens permettant de diminuer le nombre de voitures sur les routes et de réduire les embouteillages et la pollution. Dispositif basé sur une faible contribution des passagers et une rémunération du conducteur.

Les mobilités douces

Création et extension de pistes cyclables

Création d'un kilomètre de piste cyclable bidirectionnelle sécurisée sur la Promenade Georges POMPIDOU pour apaiser la circulation et plantation d'une vingtaine d'arbres et de 350 arbustes afin de lutter contre les îlots de chaleur et densifier la nature en bordure de littoral soit sur une surface de 17450 m² végétalisée.

Création de cheminements piétons et de pistes cyclables sécurisés en bordure de la RD568 au Rove sur 1 560 mètres linéaires et 9000 m² de végétalisation.



Les services en faveur de la pratique du vélo

levélo : première année d'exploitation de vélos électriques 100% en libre-service relayé par une application dédiée. 100 000 utilisateurs uniques pour 2 197 135 trajets réalisés et 7 092 474 kms parcourus. Un abonnement à 6€/mois hors tarif réduit et 30 premières minutes gratuites.

Levélo+, service de location de vélo longue durée : 1530 vélos en circulation, 4 000 métropolitains ont profité l'offre ; 94,5% ont été satisfaits.

L'Abrivélo : 3 nouveaux abris vélos sécurisés à Fuveau, Velaux et Marseille en 2023 qui portent à 38 le nombre d'abris déployés en lien avec la Région Sud. 1173 places sécurisés, pour 4067 inscrits à ce service métropolitain.



La piétonisation des centres-villes :

Extension des zones piétonnes dans les centres-villes et requalification de 9.2 hectares d'espaces publics (dont 6 ha d'espaces piétons) pour accompagner ce mode de déplacement privilégié par les métropolitains (33% de marcheurs à l'échelle de la Métropole ; 39% à Marseille).

Zoom : le réaménagement de la Place Lulli/Rue Sainte et du Square Léon Blum/Allées de Meilhan

Le territoire

Plus de 3200 m² rénovés avec un revêtement de qualité, des trottoirs élargis, des bancs, des plantations et un nouvel éclairage qui se poursuivront en **2024 par la requalification du secteur des Prêcheurs et 12 autres sites emblématiques du centre-ville** (budget prévisionnel de 63M€TTC).



Le verdissement de la flotte et la mobilité électrique

Le parc de cars et de bus métropolitains représente actuellement plus de 2000 véhicules. La Métropole a l'obligation lors des renouvellements d'acquérir 50% de véhicules à faibles émissions dont la moitié à très faibles émissions. Cette obligation passera à 100% dès 2025.

A Marseille, 21 bus 100% électriques circulent sur les lignes 42 et 82. 100% de la flotte de bus passera en électrique en 2030 ce qui engendrera une diminution de 80% des émissions de GES, soit une réduction globale de 34 % de l'empreinte carbone.

Le réseau Aix-en-Bus est composé de 215 véhicules dont 39% de véhicules électriques et 25 % de véhicules Hybrides. Il est homologué ISO 14001 pour son management environnemental.

Sur le réseau Salon-Etang-Côte bleue, le renouvellement du parc de véhicules se poursuit avec de nouveaux véhicules fonctionnant au gaz naturel (100% du parc de véhicules hors circuits scolaires) et de nouveaux véhicules électriques sur la zone de Salon et Vitrolles.

Sur le réseau interurbain LeCar, 6 lignes fonctionnent désormais aux agrocarburants (HVO, B100, Oléo 100), dont deux nouvelles lignes en 2023 : la ligne 91 Marseille / Aéroport et la ligne 15 Berre l'Etang / Aix en Provence.

7-Le plan climat Expliquer Mobiliser Agir : Plan de mobilisation des communes :

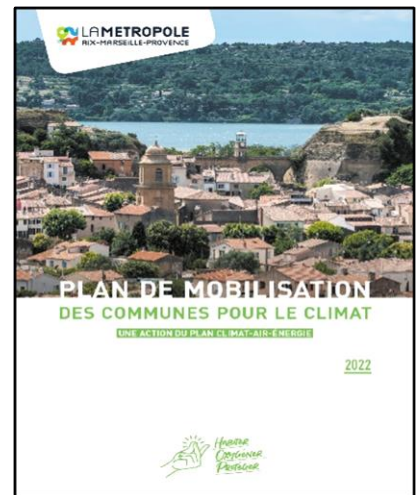
La Métropole a adopté le 16 décembre 2021 son Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM) pour une durée de 6 ans.

Ce Plan Climat constitue la feuille de route de la transition énergétique et climatique métropolitaine qui facilite le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Il est constitué de 100 actions qui sont évaluées chaque année.

Le PCAEM est relayé au niveau local par le **Plan de mobilisation des communes pour le climat**. Ce plan propose aux communes de s'engager volontairement à mettre en place des actions pour approfondir la dimension "climat" de leurs politiques, et précise les dispositifs d'accompagnement.

Deux réunions de présentations aux DGS des communes et aux techniciens se sont déroulées en 2023. 32 communes et 57 personnes ont participé aux ateliers thématiques à la seconde réunion.



En matière d'activité, le programme de travail du Plan climat-air-énergie métropolitain s'est poursuivi autour de trois notions : **Expliquer** (création d'outils pédagogiques et de communication impacts actuels et futurs du changement climatique au niveau local), **Mobiliser** (les agents métropolitains et les communes du territoire), **Agir** (recherche de l'exemplarité, par exemple en matière de diminution de la pollution, de caractérisation des îlots de chaleur urbain et la recherche d'un dispositif de contribution à la neutralité carbone).

Plusieurs réunions ont été tenues : Comité stratégique (élus métropolitains), Comité de pilotage (élus métropolitains en charge des politiques intéressant le plan climat-air-énergie et partenaires), Comité technique (équipe projet PCAEM, CCIMP, Etat, ADEME, Conseil régional, Conseil départemental, Chambre d'Agences d'urbanismes, ALEC et CPIE et principales directions métropolitaines).

L'année 2023 a également confirmé l'engagement de la Présidente pour 35 actions prioritaires dont plusieurs répondent aux enjeux du Plan Climat-Air-Energie.

LA MÉTROPOLE ACCÉLÈRE 35 ENGAGEMENTS D'ICI 2035

1. Mise en œuvre du plus grand SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) bioclimatique de France	2. Lutter contre les îlots de chaleur et le changement climatique dans tous les PLU de la Métropole en renforçant la présence de la nature et de l'eau dans les projets d'aménagement. (proposition issue du Conseil Métropolitain des Jeunes)	3. Création du Conseil métropolitain de l'Habitat, (Instance de dialogue public et privé) pour relever ensemble les défis (rénovation, production, parcours résidentiel...) et suivre l'avancée du PLH	4. Développer les Espaces Accompagnement Habitat (gîchets uniques) sur tout le territoire de la Métropole	5. Lutte contre les précarités en accélérant l'ensemble des projets AMRU du territoire métropolitain
6. Un plan pour l'accessibilité de l'ouest du territoire en soutien au développement industriel décarboné du Grand Port Maritime de Marseille	7. Prolongation du Boulevard Urbain Sud jusqu'au chemin du Roy d'Espagne puis poursuite en « Boulevard Urbain Vert »	8. Ouverture du service de covoiturage métropolitain « Loco-covoiturage »	9. Accélérer le déploiement des pistes cyclables : achèvement des pistes amoncées et lancement du nouveau Plan Vélo 2025 – 2035	10. Mise en place de la contrevenance pédagogique dans les transports publics amoncés et lancement du nouveau Plan Vélo 2025 – 2035 (proposition issue du Conseil Métropolitain des Jeunes)
11. Demander une évolution législative afin que les agents de contrôle des transports soient assermentés pour le contrôle d'identité	12. Lancement des études pour la création du transport par câble du PEM de Saint-Antoine vers l'hôpital Nord	13. Lancement des études pour le prolongement du tramway vers le Redon et le pôle universitaire de Luminy	14. Lancement des études pour le prolongement du tramway vers La Valentine - La Barasse	15. Poursuite du projet de Bas à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le centre-ville d'Aix-en-Provence et le pôle d'activité d'Aix-en-Provence / la Duranne
16. Lancement des études pour la création d'un tramway des plages Rabatau / le Prado / le Davet / Pointe Rouge	17. Lancement des études pour la création du tramway de la Corniche	18. Renforcer le service « Levéto » : +50% de stations (300 stations) et 4000 vélos	19. Ambition 0% d'énergies fossiles en 2030 sur nos véhicules de transport public et les flottes métropolitaines	20. Création d'une Halle alimentaire des agriculteurs du territoire au centre-ville de Marseille
21. Accompagnement des gestionnaires de réseaux d'irrigation (ASA) pour une gestion optimale de la ressource en eau	22. Doublement de la part des espaces naturels remarquables protégés du territoire	23. Création d'une SPL Energie Déploiement massif de la production d'énergie renouvelable sur le territoire en priorité sur le foncier public.	24. Création d'une bourse de décarbonation et d'amélioration écologique	25. Accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés privées
26. Lancement de 10 projets de réutilisation des eaux usées (REUT)	27. Redéploiement et clarification des offres de service aux entreprises : Programme pour les Entreprises Métropolitaines	28. Plan d'investissement de 50 millions d'euros dans les pépinières d'entreprises et les technopôles	29. Création d'une SEM Patrimoniale pour accélérer les grands projets au service du développement du territoire	30. Montée en puissance de l'agence ONE PROVENCE pour mieux promouvoir toutes les excellence du territoire
31. Création d'un grand événement culturel récurrent sur tout le territoire	32. Création d'un grand événement sportif récurrent : Marathon Aix-Marseille	33. Déploiement d'un outil numérique « Le repère entrepreneurial » sur l'appli « Ma Métropole dans ma poche » (proposition issue du Conseil Métropolitain des Jeunes)	34. Création d'un dispositif d'aides à la restauration du patrimoine des communes (architectural, historique et culturel)	35. Maîtriser la dette de la Métropole

Accompagner l'ambition métropolitaine : le Contrat régional 2024-2028 « Nos Territoires d'abord »

Enfin, pour accompagner la Métropole dans sa transition, la Région a développé un nouveau dispositif financier permettant d'accompagner les projets métropolitains sur des thématiques fortes en lien avec les objectifs du Plan climat II et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale.

Ce nouveau contrat dont le niveau d'exigence environnemental est plus élevé que le précédent (contrat CRET), porte sur 30 opérations et est doté de 180,7 Millions d'euros.

Actions internes : la Métropole exemplaire

- Transition numérique au sein de l'institution (gouvernance numérique)

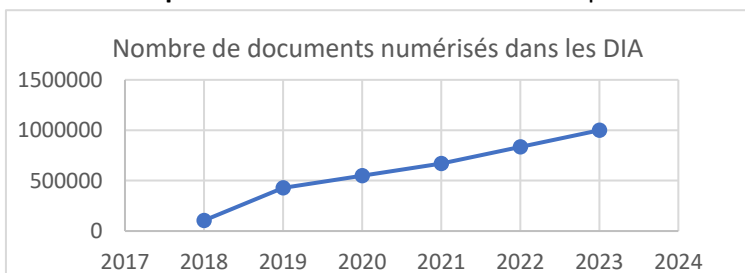
2023 : année de mise en œuvre d'une stratégie Numérique Responsable

Elaboration de la **feuille de route du numérique responsable** déclinée en sept catégories d'actions : la stratégie et la gouvernance, la mesure, les achats, la transformation des technologies de l'information (IT), les déchets d'équipements électriques et électroniques, la sensibilisation et l'IT pour une collectivité éco-responsable destinée à être mise en œuvre jusqu'en 2026.

La poursuite du déploiement de solutions numériques

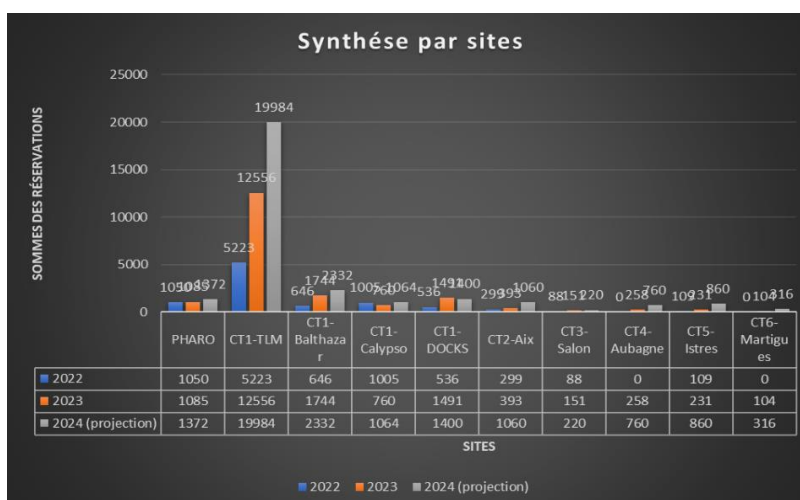
Poursuite à plusieurs niveaux de la dématérialisation : transmission des actes (RH, délibérations...), dématérialisation des actes (87 000 courriers, 14 000 bons de commande, 8 000 déclarations d'intentions d'aliéner), stockage de plus de 80 000 factures et 200 000 pièces justificatives, utilisation des outils M-Actu fixes ou mobile (6 977 agents) se sont connectés.

Le nombre de **pièces numérisées** en mode flux depuis le démarrage du projet atteint 1 million de documents,



qui complètent les 1,6 millions de pièces numérisées dans la phase projet, soit un total 2,6 millions de pièces.

La Métropole a par ailleurs poursuivi un important effort de développement du nombre de **salles de visioconférence** (38 à ce jour) ce qui a permis plus de 18 000 réservations et de réduire significativement les déplacements des agents.



Un accompagnement à la transition numérique

Poursuite de l'accompagnement des agents en faveur de l'appropriation des outils numériques avec le programme MAPPS (formation et développement des compétences sur les outils collaboratifs) et développement d'une plateforme d'e-learning pour faciliter l'autoformation des agents aux outils numériques.

- Economiser l'énergie utilisée par les bâtiments métropolitains et devenir autonome

La Métropole a engagé son **Schéma directeur immobilier et énergie** (SDIE) impliquant 185 bâtiments (soumis au décret tertiaire), afin d'améliorer la performance énergétique actuelle du patrimoine, mais également d'évaluer les gisements d'économies d'énergie potentielles. Un plan pluriannuel d'investissement découlera de ce SDIE établi pour les 10 prochaines années.

Déjà, le déploiement d'un outil de Gestion Technique Centralisée sur les bâtiments soumis au décret BACS permet d'optimiser les consommations énergétiques du patrimoine.

Enfin, chaque année, des **travaux de rénovation énergétique** et actions d'optimisation des consommations du patrimoine métropolitain sont engagés.

A partir de 2024 des études de faisabilité seront menées pour initier les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les parkings associés au patrimoine bâti (loi ADPER).



Par exemple, en 2023, la **capitainerie de la Pointe Rouge** a fait l'objet de travaux d'isolation par l'extérieur, d'installation de menuiseries double vitrage à rupture de pont thermique, de la mise en place d'un chauffe-eau solaire et de l'installation d'une pompe à chaleur air/air très performante.

40 à 50 % d'économie d'énergie sont envisagées.

- Mesures énergétiques dans les bâtiments administratifs et techniques

Installation de systèmes d'éclairage économes (LED), de capteurs de mouvement favorables aux économies d'énergie.

Zoom : économie et tri dans les équipements sportifs

Pose de variateurs sur les moteurs des pompes de 17 piscines pour moduler la puissance électrique et l'apport d'air neuf en fonction des fréquentations.

Automatisation des vannes et utilisation de produits écoresponsables (par ex poudre de verre filtrante permettant de réduire de moitié le nombre de lavage des filtres).

Gestion et réduction de la consommation d'eau et sensibilisation des utilisateurs aux économies d'eau. Sensibilisation et installation de poubelles pour le tri et le recyclage des déchets dans les équipements sportifs.

- Economiser la ressource en eau et réduire l'empreinte carbone de la distribution

Démarrage en 2023 du projet d'équipement des bâtiments métropolitains en **modules intelligents de gestion de l'eau** qui permettra dès 2024 de détecter les fuites d'eau potable sur les réseaux et de réduire de 20 à 30 % la consommation d'eau.

En matière d'acheminement et de distribution d'eau, les objectifs de réduction et de compensation des émissions de GES sont atteints. La Métropole affiche une baisse très significative de 28,9% par rapport à la référence contractuelle (2010), soit une économie en 2023 de 3200 tonnes équivalent CO2 pour un bilan carbone 2023 de 7881 tonnes équivalent CO2.

- Verdissement de la flotte ou l'ambition d'atteindre Zéro Energie Fossile à l'Horizon 2030

La « mission verdissement » (loi LOM) concerne un parc de 2 500 véhicules, camions et engins dont 350 bennes de collecte et 250 engins propreté. Cette mutation du parc combine le passage à l'électricité, au **gaz naturel comprimé** (Bio GNC notamment pour les engins poids lourds – plus gros émetteurs de CO2), **l'hydrogène (en cours de développement)**, le **bio carburant B100**, le **rétrofit** permettant de remplacer le moteur à explosion par un moteur électrique et une batterie.

ETAT DU PARC DU PARC ELECTRIQUE ET HYBRIDE FIN 2023

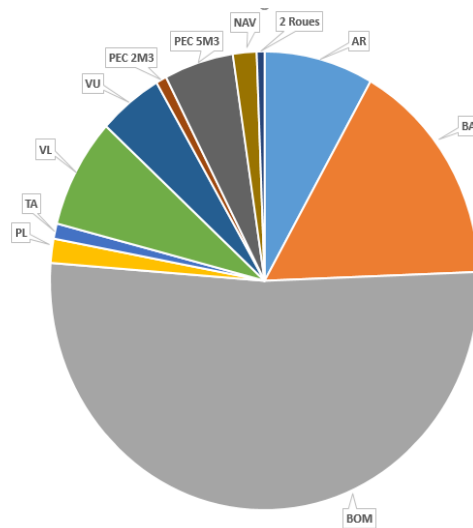
V.sept23-base étude	ELECTRIQUE	HYBRIDE	GAZ	TOTAL	PART VERDISSEMENT
VEHICULES LEGERS	112	66		1036	10,8
VEHICULES UTILITAIRES	34			739	4,6
ARROSEUSE				65	0,0
AUTO LAVEUSE				3	0,0
BALAYEUSE				81	0,0
BALAYEUSE MIXTE				27	0,0
BENNE A ORDURE MENAGERE PL			1	352	0,0
PETITS ENGIN DE COLLECTE	11			160	6,9
AUTRES				129	0,0
TOTAL	157	66	1	2592	6,1

Les nouvelles commandes de fin d'année permettront d'atteindre un verdissement de 10% du parc dès 2024.

Evaluation de l'empreinte carbone du parc véhicules

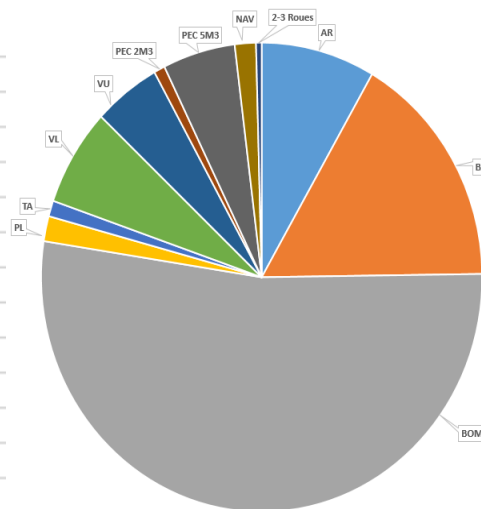
La consommation de carburant des véhicules de la Métropole en 2023 s'est élevée à **2 802 340 litres**.

TYPE	CONSOMMATION L
ARROSEUSE (AR)	230 233
BALAYEUSE AUTO (BA)	453 154
BENNE ORDURES MENAGERES (BOM)	1 453 243
POIDS LOURD (PL)	47 678
ENGIN POIDS LOURD DIVERS (TA)	30 054
VEHICULE LEGER (VL)	217 199
VEHICULE UTILITAIRE (VU)	135 429
PETIT ENGIN DE COLLECTE 2M3 (PEC02)	22 413
PETIT ENGIN DE COLLECTE 5M3 (PEC05)	146 441
NAVIRE (NAV)	50 000
2-3 Roues	16 497
TOTAL	2 802 340



Le taux d'émission de CO² des véhicules de la Métropole en 2023 est estimé à **7 364 tonnes**

TYPE	Emission CO2
ARROSEUSE (AR)	614,7
BALAYEUSE AUTO (BA)	1 209,9
BENNE ORDURES MENAGERES (BOM)	3 880,2
POIDS LOURD (PL)	127,3
ENGIN POIDS LOURD DIVERS (TA)	80,2
VEHICULE LEGER (VL)	495,2
VEHICULE UTILITAIRE (VU)	361,6
PETIT ENGIN DE COLLECTE 2M3 (PEC02)	59,8
PETIT ENGIN DE COLLECTE 5M3 (PEC05)	391,0
NAVIRE (NAV)	114,0
2-3 Roues	30,4
TOTAL	7 364



- Sensibilisation des agents

Avec 8 300 agents la Métropole dispose fort potentiel d'apprentissage et de diffusion des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. Développés depuis plusieurs années les jeudis de l'environnement ont été poursuivis s'appuyant sur des ateliers Fresque du climat et clean-up day.

Une autre action de sensibilisation des agents a été conduite à travers la distribution de cocottes papier à plier illustrant le diagnostic du Plan climat métropolitain (à l'entrée du bâtiment principal ou sur l'intranet de l'institution). Celles-ci ont été spécialement conçues pour stimuler la réflexion sur des questions cruciales liées au climat.





Exemplaires de cocottes distribués

- Participation à la carte transport

Déjà 2449 agents ont souscrit au Pass métropolitain « transports en commun » en 2023 (2225 en 2022).

Pilier 02

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES MILIEUX



Actions territoriales

1- La Métropole nature

Avec près de trois quart d'espaces naturels et de terres cultivables, des paysages emblématiques dotés d'une richesse faunistique et floristique, le territoire métropolitain possède des atouts exceptionnels à valoriser et à protéger.

La forte péri-urbanité de ces massifs très anthropisés est un facteur extrêmement important de risque d'incendie induit et subi. Des enjeux majeurs en termes de préservation du patrimoine naturel et écologique, d'économie et d'emploi dans la filière bois, de paysages et d'espaces à forte vocation sociale caractérisent ainsi les actions à engager.

Le changement climatique et ses conséquences multiples, la sur-fréquentation des sites, le tourisme de masse, l'étalement urbain sont autant de pressions, dont il faut tenir compte pour préserver à tout prix ces espaces uniques.

Les équilibres entre le développement urbain, les pratiques touristiques, l'exploitation durable de ces ressources naturelles et leur préservation sont donc essentiels à trouver.

La Métropole agit sur plusieurs champs d'intervention : la protection, la conservation, la sensibilisation, la connaissance du patrimoine naturel ainsi que la gestion et la valorisation de certains espaces naturels.

Considérée comme une métropole nature, le territoire abrite de nombreux sites protégés :

- 4 parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Sainte-Baume ;
- 1 Grand Site de France : Concors-Sainte-Victoire ;
- 1 parc national des Calanques, seul parc à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe ;
- 20 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité
- Des réserves naturelles nationales et régionales, des milieux concernés par des arrêtés préfectoraux de protection du biotope mais aussi près de 8 000 ha de terrains protégés par le Conservatoire du littoral...

Tous ces espaces bénéficient à différents niveaux de mesure de protection, liés à la préservation du foncier et de la biodiversité. Ils sont gérés par des organismes spécifiques qui associent l'ensemble des acteurs, afin de garantir au mieux le respect des sites concernés.

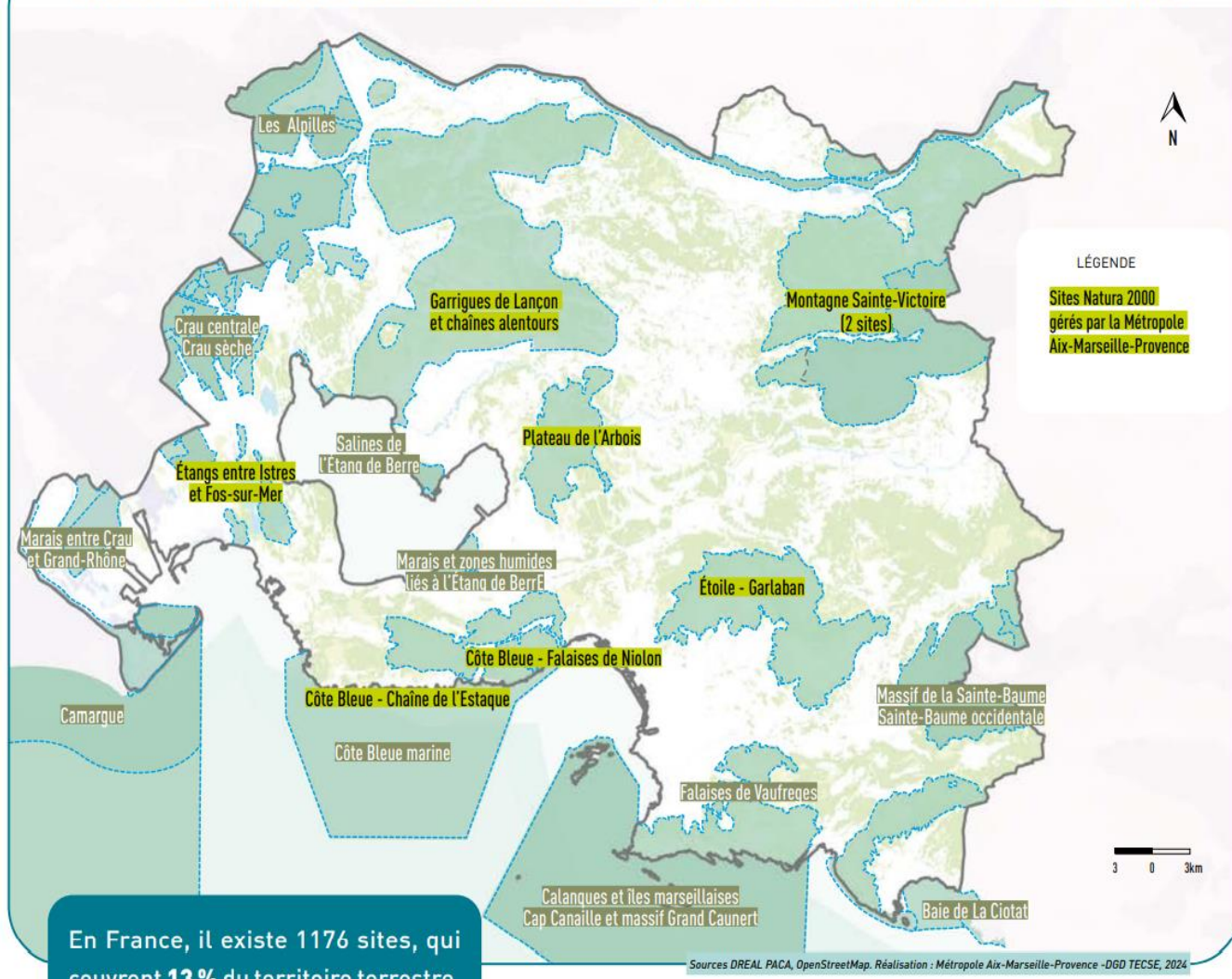
Une Métropole impliquée dans la gestion des espaces naturels

- Le réseau « Natura 2000 »

Il couvre **26%** du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence répartis en une vingtaine de sites. La Métropole assure directement l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOb) de **8 sites Natura 2000** :

- Chaîne de l'Etoile et Massif du Garlaban
- Côte Bleue - Chaîne de l'Estaque et Falaises de Niolon
- Etangs entre Istres et Fos
- Montagne Sainte-Victoire
- Plateau de l'Arbois
- Garrigues de Lançon et Chaines alentours

LES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Les actions principales ont porté :

- Chauve-souris : mise en tranquillité de la carrière de Mercurotte à Saint-Chamas en vue de du grâce à un APPB et un projet de fermeture des galeries et l'étude de faisabilité pour pour la mise en tranquillité d'un gîte à chiroptères à Ensues-la-Redonne

- Avifaune : 4 études sur les Garrigues de Lançon (population de la Pie-grièche méridionale, suivi de la reproduction des quatre couples d'Aigles de Bonelli, inventaire de l'Outarde canepetière, suivi de la reproduction des Circaètes Jean-le-blanc) ; 2 études sur la Chaîne de l'Etoile et le Massif du Garlaban (Inventaire des passereaux méditerranéens, cartographie du domaine vital de l'Aigle de Bonelli et suivi télémétrique) et 1 étude sur le Plateau de l'Arbois consacré à l'inventaire des rapaces.



- Concertation pour l'extension de la Zone de protection spéciale en faveur des oiseaux du site « Falaises de Niolon ».

- Appui à l'agriculture et au pastoralisme : projet agro-environnemental et climatique de la Métropole (PAEC 2023-2027) en partenariat avec le CERPAM et une trentaine d'éleveurs sur plus de 3 000 hectares.

Perspectives 2024-2026 :

- Renouvellement des conventions d'animation de l'ensemble des sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans,
- la mobilisation des acteurs territoriaux pour la gestion des milieux ouverts, la protection de gîtes à chiroptères, la mise en défens d'habitats naturels d'intérêt communautaire,
- la réalisation d'études et inventaires scientifiques d'espèces à fort enjeux de conservation.
- Poursuite du projet agro-environnemental et climatique de la Métropole avec les agriculteurs.
- Nouvel arrêté d'extension des ZPS (Falaises de Niolon et Etoile-Garlaban) pour la conservation des oiseaux.

Autres actions favorables à la biodiversité

Les infrastructures eau et assainissement ont servi de supports (usines, toits des réservoirs et emprise du canal de Marseille et ses barrages) à la plantation d'arbres (770 plantés). Certains ont même été labellisés « Espace Végétal Écologique » telles les usines de Vallon Dol et de Ste-Marthe à Marseille. D'autres opérations ont été menées comme la végétalisation de toits du réservoir de Lacédémone (Marseille), avec l'introduction progressive d'espèces méditerranéennes adaptées au climat et la mise à disposition des espaces pour des projets apicoles avec des associations d'apiculteurs amateurs.

2- Protection et valorisation du Patrimoine naturel : espaces naturels préservés

▪ Le Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire

Le Grand Site couvre un périmètre de 50 000 ha à cheval sur les départements du Var et des Bouches du Rhône. Les missions, pérennes, s'articulent autour de trois axes : la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies ; la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel ; l'accueil des publics et le développement local durable. Il est fortement protégé par deux sites classés et deux sites Natura 2000 mais accueille plus de 1 500 000 visiteurs annuellement.

La préservation de la Biodiversité

Elle se décline en suivis scientifiques en lien avec le Document d'objectif Natura 2000 ou les Plans Nationaux d'Actions pour la conservation et la restauration des espèces les plus menacées (14) : stations botaniques patrimoniales, rapaces (Bonelli, hibou Grand-Duc, chevêche d'Athéna...), loup, pie grièche méridionale, rhopalocères patrimoniaux, chiroptère Elle met aussi en place des mesures de gestion pour préserver les espèces et les habitats en partenariat avec les acteurs du territoire.

Actions Phare : suivi de trois couples d'aigle de Bonelli

C'est l'un des rapaces les plus menacés de disparition sur le territoire français. Afin de favoriser leur reproduction et d'éviter tout dérangement les communes de Meyrargues et de Puylobrier ont pris des arrêtés communaux de fermeture de sentiers et voies d'escalade. Malgré ces précautions, sur les trois couples, un seul a réussi à mener un petit à l'envol.



Dans le cadre de la préservation 12 mesures ont été ouvertes dans le cadre d'animations Natura 2000 et/ou de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) pour 17 éleveurs ou groupement pastoraux parcourent les secteurs à enjeux de biodiversité et/ou DFCI et qu'un Plan de gestion des prairies humides de Jouques soit établi avec l'agriculteur du site pour préserver des habitats d'intérêt communautaire prioritaires (Agrion de Mercure, la Diane, le campagnol amphibie, le castor d'Europe...).

Sensibilisation à l'environnement et aux actions du Grand Site

15 classes ont bénéficié du programme « Apprendre pour agir » avec l'Education nationale et le CPIE sur 60 demi-journées d'animations.

Le Grand Site a participé à des manifestations nationales ou locales « Fête de la Nature », « Jour de la Nuit », « nuit de la chouette » ou la « fête du Loubatas » et à l'international, il a participé à un Atelier en Albanie sur « construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux dans les Balkans » dans le cadre du pôle international francophone des sites patrimoniaux du Réseau des Grands Sites de France et du ministère des affaires étrangères.

Surveillance et sensibilisation

214 patrouilles auront été réalisées par les gardes nature renforcés par 10 gardes régionaux forestiers en juillet et août 2023 afin d'accueillir le public et limiter l'exposition aux risques en cas d'incendie, prévenir des effets de la chaleur, préserver le site voire le fermer en cas de décision préfectorale.

2 000 personnes ont été accueillies à la maison du Grand Site du barrage de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde et à celle de Vauvenargues.

Risque incendie

Des travaux conséquents (éclaircies forestières) pour limiter le risque ont été réalisés pour plus de 255 000€. Un risque important puisque 33 départs de feux ont été constatés pour 1.2 ha de surfaces brûlées.

- La préservation et la gestion du « site les étangs de Saint Blaise et la forêt de Castillon »

Le site est composé du site archéologique de Saint-Blaise, de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Pourra, des terrains du conservatoire du littoral, du domaine du Mas de l'Hôpital (80ha de propriété métropolitaine) et du site Natura 2000 « les étangs entre Istres et Fos ». Il est au centre d'un territoire très industrialisé de plus de 160 000 habitants, qui accueille plus de 350 000 visiteurs par an.

Préservation et gestion de la RNR du Pourra

L'objectif de la réserve est la préservation des milieux naturels, des espèces, des patrimoines culturels et paysagers, la gestion et l'entretien des espaces et la sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité et de la valorisation du patrimoine.

80 ha brûlés suite à l'incendie d'août 2020 ont été restaurés.

Améliorer la connaissance sur la biodiversité

Etablissement des inventaires et caractérisation des habitats d'espèces de milieux ouverts, semi ouverts et agricoles et recommandations de gestion. Ainsi de nouvelles espèces : Pie-grièche méridionale, Pipit rousseline, Outarde canepetière, Engoulevent d'Europe et chouette Chevêche d'Athéna ont été identifiées. D'autres inventaires scientifiques ont été réalisés concernant les Reptiles, les Orthoptères (Entomia), le Papillon Diane, les oiseaux nicheurs ainsi que des baguages d'oiseaux paludicoles.



Sensibilisation à l'environnement :



243 enfants de 9 classes d'écoles primaires locales ont participé à des animations scolaires dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement de la Métropole. Participations aux journées nationales comme la fête de la Nature ou la journée mondiale des zones humides.

Gestion hydraulique de l'étang du Pourra

L'objectif est de redonner un fonctionnement naturel à l'étang à partir d'un remplissage par les eaux de pluie saisonnier et un assec total ou partiel en période estivale. Au regard de la sécheresse depuis 2 ans, l'apport d'eau a été fait artificiellement par le canal de Rassuen suite à des travaux de réhabilitation de la canalisation menés en 2022-2023.

Surveillance de la RNR

Mise en place de patrouilles en horaires décalés avec présence en soirée et développement d'un partenariat avec l'OFB (Office Français pour la Biodiversité). 2 agents assermentés et commissionnés.

- L'arrêté de protection de biotope de la plaine de Bonnieu

L'aire protégée pour sa flore exceptionnelle s'étend sur 7 ha. Plusieurs actions de gestion ont été engagées : l'implantation d'une barrière de 300 ml et projet de contentions des véhicules motorisés, suppression des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site : luzerne arborescente et de Yuka.

La Charte zéro plastique :

L'usage et l'accumulation du plastique et leurs déchets dans les milieux naturels impactent fortement la biodiversité et participe au changement climatique.

La charte signée par la Métropole est un engagement auprès des institutions régionales pour réduire les déchets plastiques sur terre et en mer, préserver les milieux et contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

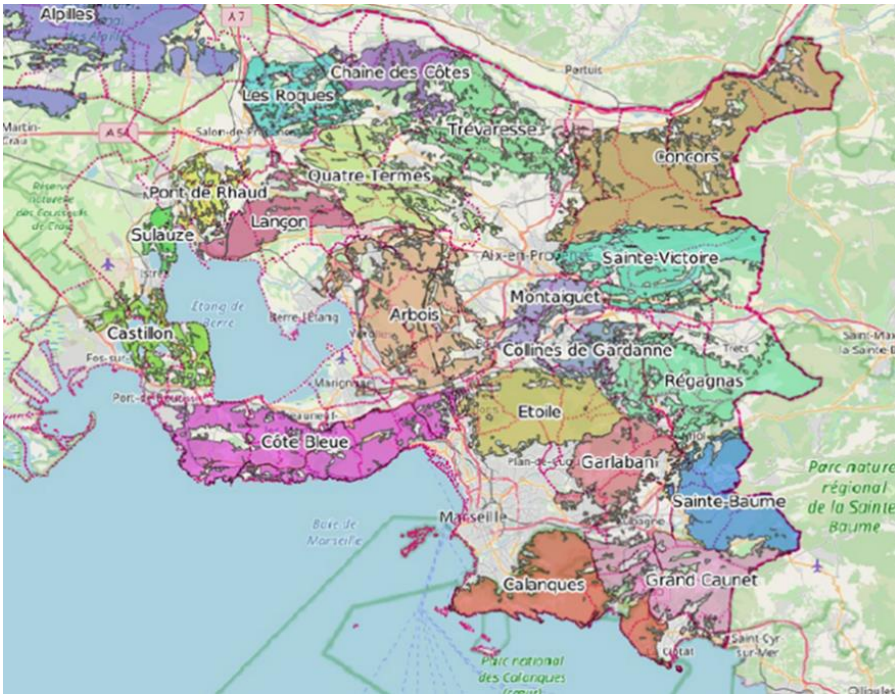
Les axes stratégiques de la Charte concernent la réduction de la consommation de plastiques à usage unique au sein de la collectivité, la réduction à la source et le réemploi, la sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet, la préservation du cycle de l'eau, la collecte et le recyclage des déchets plastiques, la réduction de la pollution plastique existante.

3- Protection et valorisation de la forêt :

- Protection :

La Métropole est engagée pour la Protection de la forêt des incendies pour garantir sa multifonctionnalité et préserver ses enjeux écologiques, paysagers, sociétaux et économiques. Son territoire est constitué de 56% d'espaces forestiers (175 124 ha) répartis en 18 massifs forestiers.

Elle intervient pour améliorer la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) : mise en place de barrières à l'entrée des massifs, de citernes et réservoirs d'eau, création et entretien de pistes, débroussaillage, coupes d'éclaircie...



En 2023, 600 ha d'éclaircies et de débroussaillage ont été réalisés, 100 km de pistes entretenues, 35 citernes implantées ou remises en état, 40 barrières visitées ou réhabilitées et 4 Plans de Massifs ont été actualisés : l'Arbois, de Pont-de-Rhaud, de Sulauze et les Roques pour une durée de 10 ans.



6 massifs forestiers ont également bénéficié du Contrat de Coopération signé avec la Chambre d'Agriculture pour la remise en culture des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt soit environ 4000 ha de friches concernées pour une dizaine de projets.



Des travaux de restauration des terrains incendiés ont été menés dans les massifs du Montaignet et collines de Gardane, des Calanques suite aux incendies de ces 3 dernières années (194 incendies sur le seul territoire métropolitain ont détruit 128,85 hectares en 2023 – Données Prométhée).

- Valorisation

L'objectif de la Métropole est de contribuer au développement de la filière du bois local, en particulier le pin d'Alep : gestion, exploitation forestière, transformation, construction, etc.

Plusieurs partenariats ont été conclus avec l'association des communes forestières pour la mobilisation de la ressource bois dans les projets de construction, avec FIBOIS SUD pour l'accompagnement des porteurs de projets publics et la mise en relation avec les entreprises, avec les Compagnons du Tour de France pour la fabrication de prototypes en pin d'Alep à partir du bois coupé issu des forêts locales.





Exemple de prototypes réalisés par les élèves des Compagnons du Tour de France



Complexe sportif de Coudoux.



Maison d'accueil du domaine des Marres à Simiane-Collongues

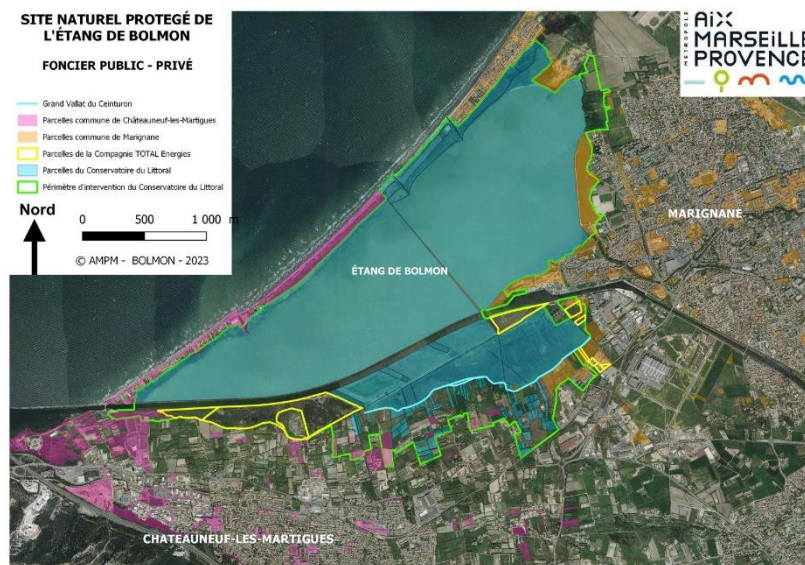
4- Protection et gestion des zones humides et des milieux aquatiques

Protection des zones humides métropolitaines

Lancement du Plan Stratégique de Gestion des Zones Humides (PGSZH) et de l'Atlas des zones humides. Engagement d'une phase de dialogue avec les communes pour la sensibilisation à l'importance des zones humides et aux enjeux liés à leur existence.

Gestion site du Bolmon, lagune méditerranéenne

Le périmètre géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence couvre actuellement une superficie d'environ 1000ha dont presque 800ha sont acquis et protégés par le Conservatoire du littoral.



Périmètre d'intervention du conservatoire du littoral sur l'Étang de Bolmon.

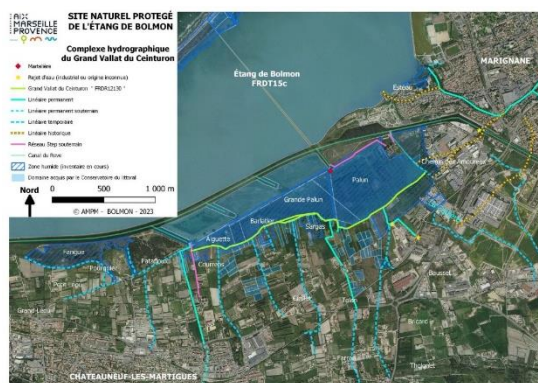
Les principales actions visent le maintien de la variation de salinité et la préservation des espèces et habitats naturels aquatiques et terrestres associés. Plusieurs actions de police de l'environnement et liées au risque sanitaire ont été également réalisées : ramassage de 4 tonnes de carpes mortes et analyses pour identifier la cause de la mortalité, lutte contre le braconnage d'anguilles d'Europe (saisie de 32 trabaques - filet à anguille pour une valeur de 50 000 euros, 500 kg d'anguilles relâchées), engagement des analyses juridiques et foncières pour empiètements constatés sur parcelles du Conservatoire du littoral (plan de bornage prévu en 2024), mesure des interactions entre les cochons vietnamiens divagants (Marignane) et les enjeux écologiques et socio-économiques (pâturage de bovins principalement).



Troupeau d'Angus en pâture sur le site de l'étang de Bolmon et Cistude d'Europe en bain d'ensoleillement dans les marais – © Élodie GERBEAU – 2020-2021

Lancement de 3 projets structurants pour le site :

- bilan des connaissances du **Grand Vallat du Ceinturon (GVC)** situé en bordure de l'étang de Bolmon, afin de lui redonner sa vocation de drainage des parcelles agricoles du bassin versant, de récupération des eaux pour les redistribuer aux marais et de zone naturelle d'expansion des crues. Ce site est également très riche en biodiversité (Cistude d'Europe et l'Agrion de mercure). Il constitue le principal corridor écologique entre les marais, la forêt alluviale de Sargas et la plaine agricole du bassin versant.



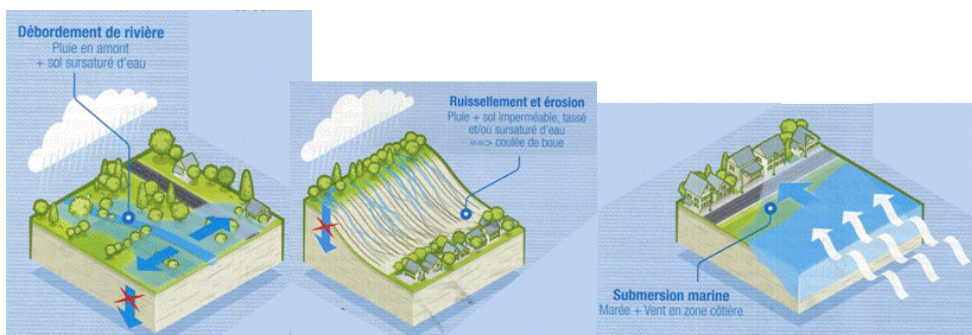
- Projet de REUT de 2 STEP permettant d'alimenter l'étang en eau traitée, de recharger la nappe, de soutenir l'étiage, l'activité agricole (pâturage : production de fourrage et abreuvement), de préserver la biodiversité (avifaune, anguilles, Cistude, etc.), de maintenir le cadre de vie et de bien-être, climatisation naturelle, etc.
- Bilan et amélioration des connaissances suite au rapport parlementaire de septembre 2020.



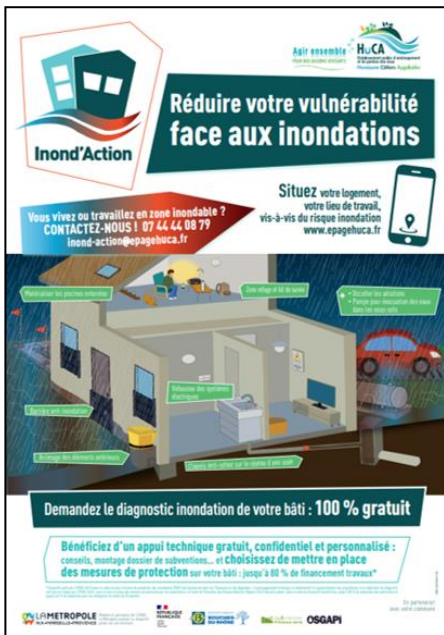
Variation du niveau d'eau sur la lagune de l'étang de Bolmon

5- Protection contre les inondations

Installation d'une **cellule de modélisation** afin de mieux anticiper et prévenir les conséquences des inondations et acquisition de progiciels permettant de prévoir les risques (Tuflow, Hec-Ras, Hec-hms).



Plusieurs études de caractérisation de l'aléa inondation ont été engagées : bassins versants Huveaune, Aygalades, cadières et communes de Châteauneuf le Rouge, Fos sur Mer, Meyreuil, Le Tholonet et Gardanne, et le partenariat avec le CEREMA (2023-2026) pour améliorer la connaissance du ruissellement (modélisation globale des process de ruissellement et d'inondation sur le territoire métropolitain à l'horizon 2024/2025) a été poursuivi.



De son côté l'EPAGE HuCA a poursuivi le développement de son dispositif Inond'Action pour permettre aux propriétaires de logements exposés au risque d'inondation de bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé et confidentiel (diagnostic et accompagnement financier et technique).

Enfin, la Métropole a poursuivi l'animation du « **comité technique systèmes d'endiguement** » visant à étudier les nouveaux projets ou les suppressions afin de favoriser une écoulement normal aux risques limités des cours d'eau.

Exemples conciliant la restauration de milieux et la protection contre les inondations

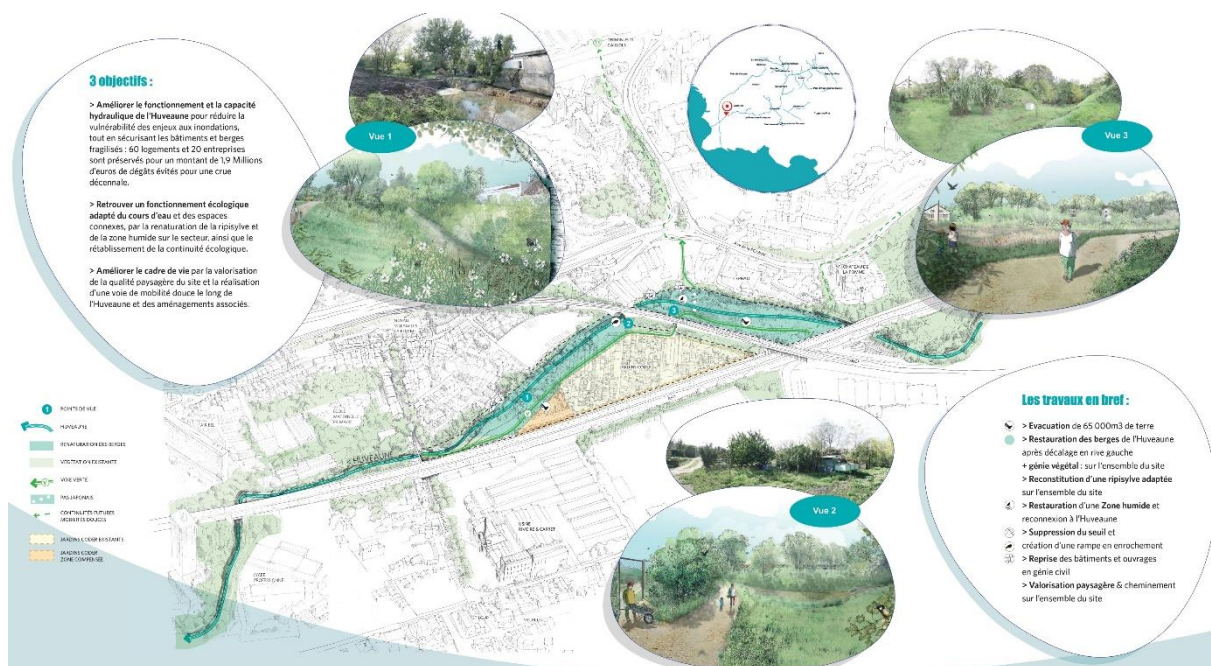
Travaux de **renaturation de l'Huveaune** au secteur Heckel (Marseille) pour l'amélioration de la capacité hydraulique (capacité crue décennale) de la rivière et **création d'une voie verte**. Sécurisation des berges, renaturation de la ripisylve et d'une zone humide et amélioration du cadre de vie et du paysage (plateforme d'observation, zones de détente, pas Japonais pour traverser l'Huveaune, etc.).

Travaux de **renaturation du Fauge Maire** associés à la création de la ZA de Camp Sarlier à Aubagne : projet multi partenarial à vocation d'aménagement d'une ZA sur près de 15 ha qui intègre une gestion alternative des eaux pluviales et un projet de renaturation du cours d'eau et des chemins creux comme réceptacles.

Réalisation du **Parc de Bougainville** et du **Parc des Ayalades** en bordure du ruisseau des Ayalades par l'EPA Euroméditerranée (EPAEM) afin de renaturer les zones dégradées en par cet « longue coulée verte » d'une vingtaine d'hectares le long du ruisseau et constituer une zone de ralentissement dynamique des crues (livraison prévue en 2024).

Restauration hydromorphologique de **l'Arc au niveau du seuil de Roquefavour** (dérasement du seuil, arasement d'une digue...) intégrant notamment un volet social et patrimonial

Requalification du Jarret sur les communes de Marseille, Plan de Cuques et Allauch dans le cadre Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et de la désimperméabilisation des sols.



Projet Heckel sur Marseille (source Comité de rivière CA de décembre 2022 de l'EPAGE HuCA).



Evolution du site du fait de la réalisation du Parc de Bougainville



Seuil de Roquefavour sur l'Arc (source EPAZGE MENELIK)

6- Préservation de la ressource eau

L'objectif de la Métropole réside dans le traitement des eaux usées afin de protéger le milieu naturel récepteur des pollutions.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Dans un contexte d'évolution réglementaire plus favorable, plusieurs projets de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sont en cours : Schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et réhabilitation de sa station d'épuration avec REUT à des fins agricoles, REUT de l'usine de Châteauneuf-les-Martigues pour subvenir aux besoins d'alimentation des camions d'hydrocurage, étude pour la réduction des consommations d'eau brute au profit des eaux de REUT de la station d'épuration de la Pioline à Aix-en-Provence soit moins de 68 000 m³/an, 7 stations d'épuration ont été identifiées pour une étude de REUT : Fos-sur-Mer, Carry-Sausset, Grans, Eguilles, Bouc-Bel-Air, La Roque d'Anthéron et Ensues-la-Redonne.

Exemples Zoom : une nouvelle station d'épuration innovante à Fos sur Mer

Développement de nouvelles technologies (Dispositif biologique inédit) pour répondre à l'augmentation de la population (28 000 équivalent-habitants), maîtriser l'empreinte carbone et optimiser la consommation énergétique (toiture photovoltaïque et autoconsommation).



La désimpermeabilisation des sols : créer la ville perméable

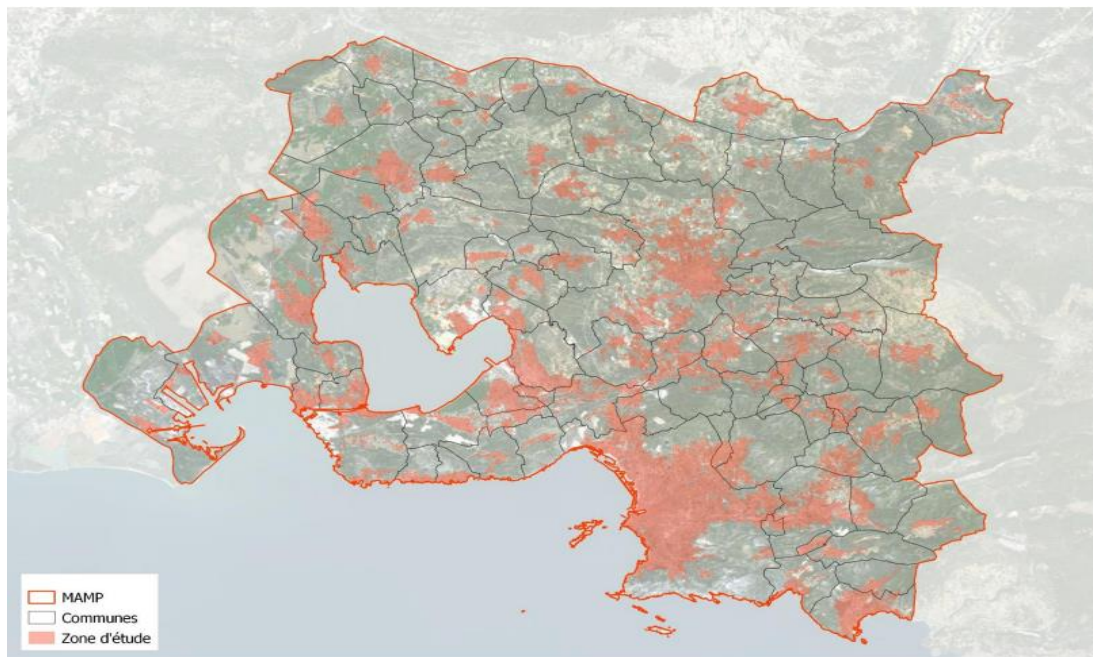
L'imperméabilisation des sols entraîne de profondes perturbations du cycle de l'eau supprimant les capacités naturelles d'infiltration des eaux pluviales mais augmentant les volumes d'eau ruisselants et leur vitesse d'écoulement, concentrant les polluants urbains (hydrocarbures, métaux toxiques, etc.) qui sont finalement rejetés dans les cours d'eau, les zones humides ou la frange littorale (ex : problématique du réseau unitaire du centre de Marseille).

De même, la suppression des capacités d'infiltration a un impact sur le réapprovisionnement des nappes phréatiques (ex : problématique de la nappe de Crau et de débit des cours d'eau dépendant de la nappe alluviale).



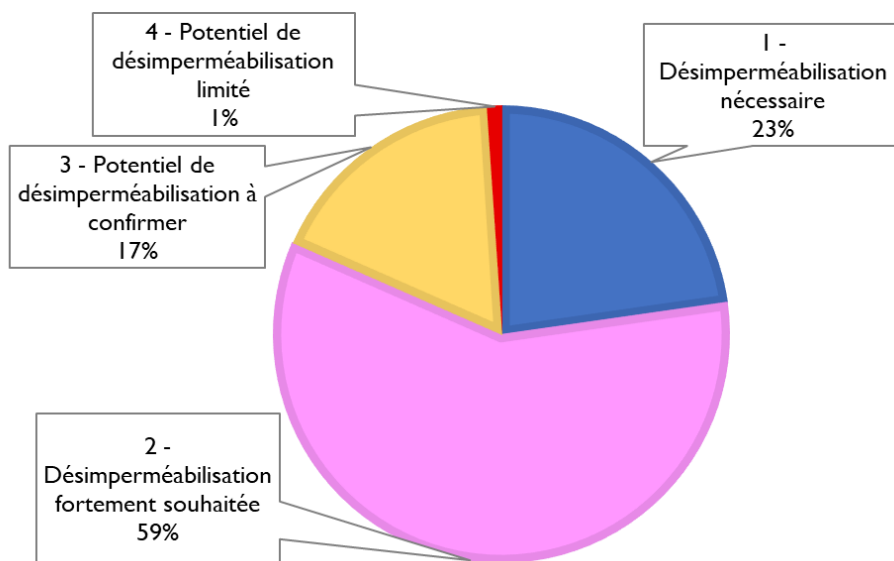
Au-delà du cycle de l'eau, l'imperméabilisation des sols a aussi une influence plus large sur la biodiversité, avec la suppression des espaces de nature en ville, mais aussi sur les îlots de chaleur.

En vue d'accélérer la désimperméabilisation des sols, la Métropole a engagé en 2023 une étude du Potentiel de désimperméabilisation et une cartographie à l'échelle des zones urbanisées croisant plusieurs **critères d'Enjeux, de Contraintes et d'Opportunités** (démarche ECO).



Zones urbanisées soit 625 km²

Carte du périmètre d'étude pour la désimperméabilisation sur le territoire de la Métropole



Synthèse du potentiel de désimperméabilisation

Dans ce cadre, 2 sessions de formation sur 2 jours de « sensibilisation aux grands enjeux de la gestion des eaux pluviales à la source et à la désimperméabilisation » ont été organisées. Plusieurs projets d'aménagement de voirie sont prévus ou réalisés : Marseille, Cassis, La Ciotat, Gémenos et Vitrolles.

Les chantiers intégrant la désimperméabilisation :

- L'aménagement de la Promenade Georges Pompidou entre le CMV et la statue de David a permis la désimperméabilisation des trottoirs sur une surface de 2370 m² et la plantation de 23 arbres.
- L'aménagement du chemin Saint-Laurent dans la ZAE du Pôle Alpha de la Penne-sur-Huveaune, avec la création d'une voie verte, a contribué à la désimperméabilisation des surfaces sur 1500m² grâce au remplacement du revêtement existant par une résine ocre perméable.



- L'extension de la ligne du Tramway T3 a permis une économie d'eau de 70% grâce au choix d'essences méditerranéennes adaptées à la sécheresse et à l'installation de capteurs et de sondes pour mesurer et de doser le niveau d'arrosage lors de la période d'enracinement des plantes. A terme, les arbres ne seront plus arrosés.

Par ailleurs, les opérations privées se sont multipliées, telles celles de l'entreprise SARTORIUS à Aubagne qui est accompagné par la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Agence de l'eau (4 ha) ou le projet Camp de Sarlier (Aubagne) consistant à la restauration du cours d'eau.

Un Soutien à la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) : Faire de l'eau un atout pour la requalification des ZAE

Il s'est agi d'intégrer l'eau de pluie et la gestion de l'eau pour renaturer-désimperméabiliser-filtrer-infiltrer-redonner la place des cours d'eau dans le fonctionnement de la zone d'activités. C'est créer des îlots de fraîcheur, renforcer l'attractivité et l'impact paysager des espaces d'activités pour répondre aux attentes des acteurs économiques, des salariés et usagers.

Zoom : Le Parc d'activités des Paluds à Aubagne

Cette zone d'activité bénéficie d'un programme pluriannuel d'actions à 5 ans, afin d'accompagner le BHNS à travers la requalification du Centre de vie AGORA, le traitement des voiries secondaires intégrant des modes actifs filtrants, la création d'un bassin de traitement des eaux de lessivage des voiries pour une amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel, le bouclage des modes doux avec le Parc de Jouques à Gémenos et en lien avec la renaturation du cours d'eau, le Fauge.

7- Mieux gérer la ressource en eau, l'eau potable des métropolitains et l'eau agricole

Dans un contexte de tension sur la ressource en eau, la Métropole développe une stratégie de sobriété hydrique et de solidarité avec les départements voisins producteurs de l'eau consommée.

Les économies d'eau

En 2023, la diminution des prélèvements du Canal de Marseille sur la Durance ont permis des économies de plus de **28,7 Mm3** soit 15 % par rapport à l'année précédente. Cette sobriété s'est accompagnée de augmentation du rendement des réseaux d'eau passant de 82,3% en 2022 à près de 85% en 2023.

Les chiffres clés :

100 millions de m3/an non prélevés en 25 ans sur la Durance grâce aux travaux sur le canal de Marseille (12 M€ par an)

Recherche et traitement des fuites équivalent à la fourniture d'eau à une ville de **550 000 habitants**.

23M€/an pour renouveler les réseaux

1 500 capteurs acoustiques connectés installés pour suivre les tronçons de canalisations et détecter les accidents

Plus de **270 000 compteurs intelligents et de télérelève** déjà déployés pour détecter en temps réel les fuites et maîtriser des consommations par l'utilisateur

70% de bouches de lavage en moins depuis 2014 à Marseille et baisse des volumes : 4,5 Mm3/an (2018) à 0,2 Mm3/an (2023).

Participation à l'étude sur les ASA du département des Bouches du Rhône visant à l'élaboration d'un programme d'intervention pour l'entretien des canaux, de rationalisation et de mutualisation des organisations existantes et de propositions en faveur de la gouvernance.

8- Protection de la mer des milieux aquatiques et du littoral

La politique métropolitaine du littoral et de ces contrats, s'appuie sur des documents fixant et délimitant des cadres d'actions : Le Livre Bleu, le Contrat de Baie, les contrats de rivières, contrats de nappe, et contrat d'étang.

Le Livre Bleu

Réalisation du bilan des 100 actions inscrites au Livre Bleu dans le cadre de la fin de la phase 2.

Le Contrat de Baie

Présentation et validation du bilan final 2015-2022 en comité de baie. 81% des 163 actions ont été engagées. 49% sont réalisées et 30% sont en cours pour un budget de 226 millions d'euros soit 69% du budget prévisionnel.

Aujourd'hui, 17% des actions non réalisées restent à réinterroger (11% d'actions retardées et 6% à lancer). Dans cette optique, un Contrat de transition a été proposé au comité de baie pour les années 2023-2024, comprenant un budget prévisionnel d'environ 38 millions d'euros permettant à 25 porteurs d'actions de poursuivre 60 actions des 3 défis du Contrat de Baie 2015-2022.

Zoom : la dépollution des calanques entre Saména et Callelongue à Marseille

La Métropole s'est engagée aux côtés du Département à participer au financement du projet de mise en sécurité des scories dans une vingtaine de calanques à hauteur d'1,5 M€. Ce projet a été confié à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Le calendrier prévoit des opérations entre 2025 et 2028. Des mesures de surveillance de la qualité de l'air pendant la durée des travaux ont été proposées.

9- Ports de plaisance : opération ports propres, bornes électriques, hydrogène ...

Ports Propres

- La certification :

En plus du port neuf de la Ciotat, certifié depuis 2011 et qui rentre dans son 4^{ème} cycle, les ports de Sausset les Pins, Carry le Rouet et du Frioul sont rentrés dans la démarche avec pour objectif d'obtenir la certification en 2024. A terme, tous les ports gérés par la Métropole ont pour objectif d'être certifiés.

Les actions sont nombreuses et diverses : distribution de badges aux locataires pour l'accès aux bornes de distribution de fluides (eau et d'électricité) afin de contrôler les consommations et les maîtriser ; production d'électricité et autoconsommation par l'installation d'un revêtement photovoltaïque sur un ponton béton au Frioul (projet de généralisation de cette technologie).

- Propreté et biodiversité

Enlèvement de 26 navires abandonnés et mise en déconstruction permettant de limiter les pollutions et une meilleure exploitation des places vacantes (46 prévus en 2024).



Enlèvement voilier Flibust port de la Pointe Rouge



Collecte 23 tonnes des déchets des plaisanciers en point propre.



Point propre port de La Ciotat

Formation de 10 agents portuaires à la démarche Port Propre et sensibilisation à l'environnement maritime complétées par la sensibilisation des plaisanciers à une meilleure gestion de l'eau douce accessible dans les ports .

Enfin, la présence de critères environnementaux lors du renouvellement des AOT est un critère positif de sélection.

10- Atlas métropolitain de la biodiversité terrestre et marine et Aires protégées

Les Atlas métropolitains de la biodiversité terrestre et marine : vers une stratégie de préservation du patrimoine naturel

Ils sont réalisés avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Leurs objectifs sont d'apporter des « éclairages » à la planification et aux projets d'aménagement (limiter l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles), de contribuer à la démarche ERC et en particulier « compensation », de favoriser le développement des solutions « fondées sur la nature », de pérenniser et développer la protection des espaces naturels et des espèces, de permettre l'adaptation au changement climatique.

Ils constituent des outils opérationnels au service de la Collectivité en lui permettant de disposer d'une évaluation de l'état de la connaissance de la faune, la flore et des habitats naturels, de distinguer les enjeux de conservation mais également de diffuser une connaissance scientifique au plus grand nombre. En ce sens, ils sont des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques.

4 « **Cahiers de l'Atlas** » ont été déclinés depuis 2019 : « **Une Métropole nature vulnérable** » constitue un inventaire de la diversité du patrimoine naturel tout en soulignant sa vulnérabilité (2021), le « **Portrait de la biodiversité continentale** » dresse un diagnostic de la faune et de la flore du territoire (2022), les « **Portraits communaux de la biodiversité** » décrivent les principales caractéristiques de la biodiversité de chacune des 92 communes (fiches détaillées des espèces animales et végétales - 2022) et « **La faune, la flore et les habitats naturels à enjeu de conservation** » achevé en 2023.

L'analyse des données et leur mise en forme pour construire l'**Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine (ABIOM)** en adéquation avec les défis du Contrat de Baie s'est poursuivie afin d'aboutir en 2025. Il est construit en coopération entre le GIS Posidonie, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université Aix-Marseille et la Métropole afin d'établir un état des sources de connaissances de la biodiversité marine et qualifier les enjeux majeurs et de conservation des biocénoses marines et littorales.

Dans ce cadre, une participation à l'étude trame marine menée par l'OFB et l'IRSTEA en tant que territoire d'expérimentation est également en cours comme l'animation et le suivi des opérations relatives à la préservation de la biodiversité marine dans le cadre du prochain Contrat de Baie.



Chiffres clés

2 millions de données issues des bases SILENE-PACA et Faune-PACA exploitées

5 898 espèces connues identifiées, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition

10% des espèces présentes sont menacées et constituent un enjeu conservatoire prioritaire

150 habitats naturels dont 26 à enjeu de conservation prioritaire

Préserver les trames écologiques

Le territoire métropolitain se compose de 73% d'espaces ruraux entrelacés de milieux urbains et péri-urbains qui accueille une biodiversité patrimoniale à fort enjeu de conservation. Leur préservation passe notamment par la mise en protection des réservoirs et par le maintien ou la restauration des liaisons des corridors biologiques. L'année a été consacrée à la définition de l'étude pré-opérationnelle de restauration de continuité écologique sur un secteur prioritaire qui sera engagée en 2024 en amont d'un Plan de restauration de secteurs à enjeux des continuités écologiques prévu en 2025-2026.

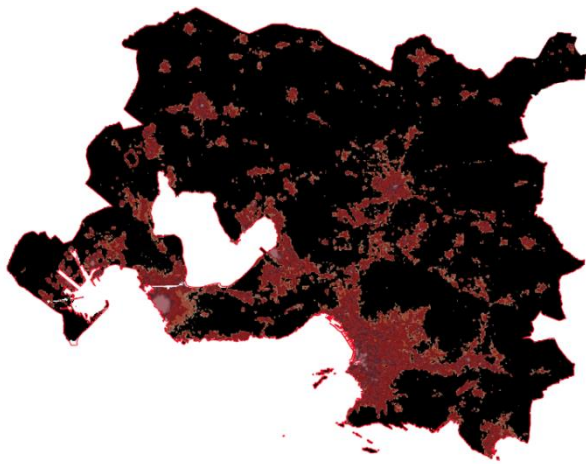
- La trame noire

Initialement le partenariat avec le CEREMA et les économes de flux du territoire visait la rénovation du parc d'éclairage public (2 communes suivies : St Mitre-les-Remparts et Sausset les pins). Ce partenariat à finalement

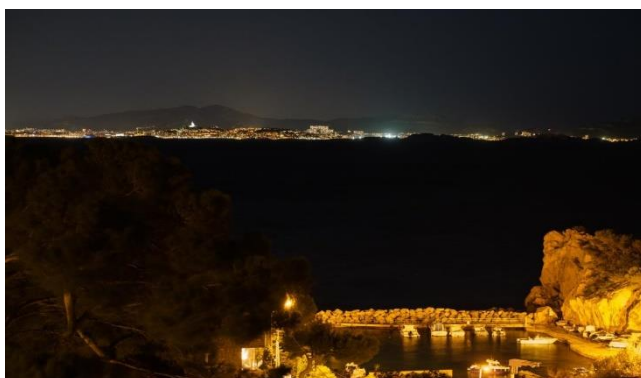
évolué en identification de la trame noire du territoire (cartographie), ainsi qu'en préconisations pour la restauration des zones à enjeux.

3 secteurs ont été ciblés dans un premier temps :

- Le parc naturel urbain et les cours d'eau en traversée d'Aix en Provence (La Torse, l'Arc) ;
- La liaison entre le sud de l'étang de Berre et la mer au droit de la Côte Bleue (Châteauneuf-les-Martigues / Le Rove / Gignac-la-Nerthe / Ensues-la-Redonne) ;
- Le secteur Simiane-Collongue – Bouc Bel Air – Septèmes les Vallons.



Depuis, la ville d'Aix-en-Provence a déposé un dossier de financement visant à réduire la pollution lumineuse le long de l'Arc et de la Torse et un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de recenser les actions vertueuses en matière d'éclairage public sur le territoire.



Port de plaisance d'Ensues

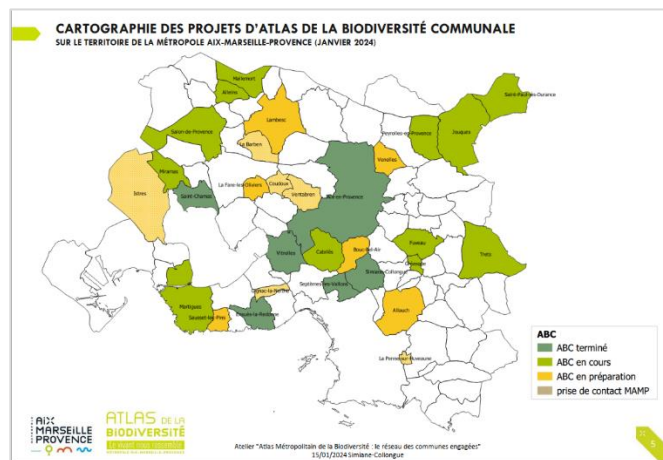
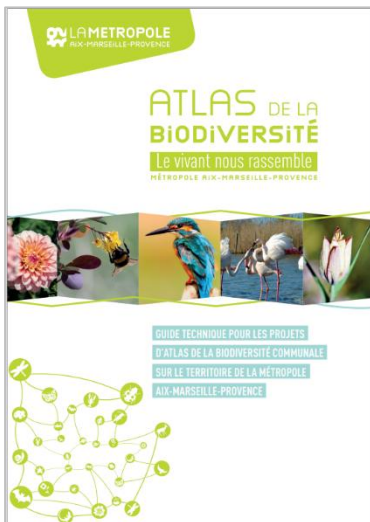
Lancement des études en faveur de l'inscription de nouvelles aires naturelles protégées

La Métropole porte l'ambition de contribuer au doublement de la surface d'espaces naturels remarquables protégés d'ici 2035. 4 sites démonstrateurs ont été identifiés en partenariat avec les communes qui constitueront la base du futur **Plan de protection de la biodiversité**.

Atlas de la Biodiversité Communale et Stratégie de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité (AMB)

Déploiement d'un dispositif d'accompagnement des nombreux projets communaux en faveur de la biodiversité (18 communes lauréates d'ABC) dans le cadre de la **Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain** de la biodiversité et des 32 communes inscrites au « **Réseau des communes engagées** ».

Deux ateliers ont été organisés le 6 février 2023 et le 7 juillet 2023 s'appuyant sur la **boîte à outils « AMB : connaître, mobiliser, agir »** et le « **Guide technique pour les projets d'Atlas de la biodiversité communale sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence** ».



Enfin la Métropole a contribué à la rédaction du guide “Comment réaliser son plan local biodiversité” réalisé par l’Agence régionale de biodiversité Sud-PACA et publié en septembre 2023.

11- Plans de paysage

Plan de paysage métropolitain

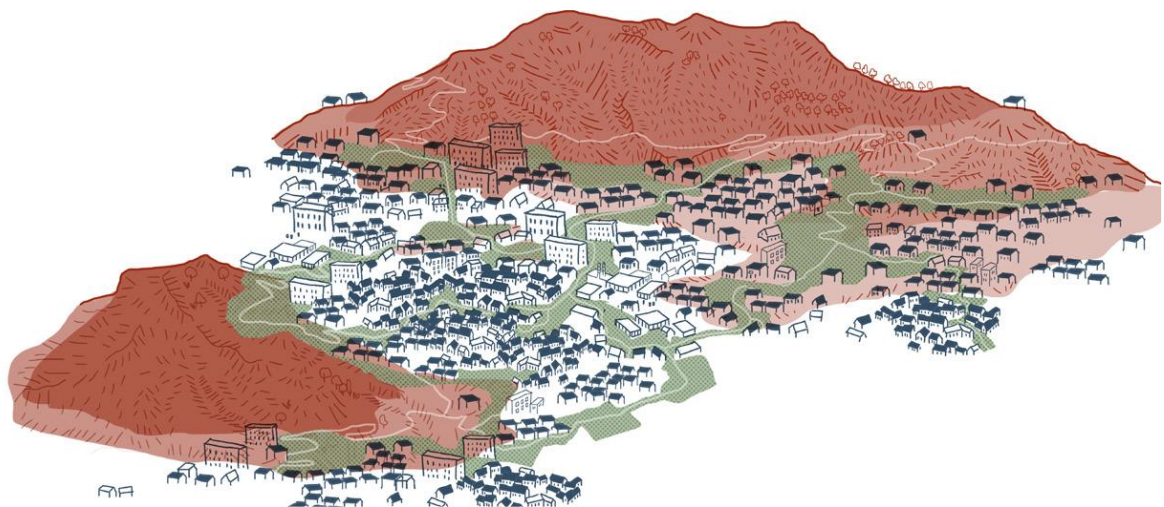
Finalisation et validation en comité de pilotage de la troisième et dernière phase axée sur les lisières et interfaces paysagères. Les différents rapports ont été livrés dont le diagnostic et la cartographie des interfaces paysagères entre les paysages de forêts, de milieux ouverts, de plaines agricoles, de l’eau, des villes et de l’industrie.



A la suite, la stratégie de mise en œuvre prenant en compte les nécessités de transcriptions réglementaires dans les documents de planification, son application sur des sites démonstrateurs, des approfondissements (notamment sur les thématiques « énergie » et « littoral ») et la médiation auprès des publics a été lancée.

En complément, les **Objectifs de qualité paysagère (OQP)** rédigés ont été versés en tant que contribution au SCoT métropolitain selon quatre axes : protection des reliefs, les espaces de l'eau, la protection des plaines agricoles, le soin d'une trame paysagère et un **Programme d'actions**, sous forme de fiches déclinant les OQP a été élaboré pour leur mise en œuvre.

6 secteurs de démonstration ont été identifiés pour engager les premières mesures de réhabilitation des interfaces.



Exemple de fiche : (Re)composer une trame paysagère continue entre les massifs

Création d'un observatoire photographique du paysage

Il sera dédié au plan de paysage, pour l'observation des évolutions des lisières.



Actions internes : la Métropole exemplaire

▪ Gestion des forêts métropolitaines

Gestion de la forêt métropolitaine des Trois Pigeons :

La Métropole possède des propriétés en espaces naturels. La forêt des Trois Pigeons, couvrant 69 hectares sur les communes d'Aix-en-Provence et Bouc-Bel-Air, est la seule forêt métropolitaine relevant du régime forestier et bénéficie à ce titre d'un plan d'aménagement qui a été validé en 2010 pour une durée de 15 ans.

En partenariat étroit avec l'Office National des Forêts, gestionnaire, la Métropole met en œuvre chaque année des actions de gestion et de valorisation de cette forêt.

En 2023, une opération de débroussaillage en bordure de la piste de défense des forêts contre l'incendie (récemment créée) a été réalisée. Une convention de cession du droit de chasse, à titre gracieux, a également été signée avec la Société de chasse Saint-Hubert de Bouc-Bel-Air.

Par ailleurs, un projet de délimitation de cette forêt, pour en sécuriser le foncier, est en cours.

▪ Partager les enjeux de biodiversité au sein de la collectivité

L'année 2023 a été l'occasion de participer activement aux 13^{ème} Assises nationales de la biodiversité à Marseille réunissant 1 400 élus, techniciens et professionnels du domaine. La Métropole s'est investi dans : la tenue d'un stand « Métropole nature », la participation à deux tables-rondes « Biodiversité et pollution lumineuse » et « Les Atlas de biodiversité communale » et l'organisation d'une conférence "La complémentarité des échelles territoriale d'intervention pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité". 250 participants.

Préparation de l'organisation de la 2^{ème} édition de la Semaine de la nature qui se tiendra en 2024 à la Tour la Marseillaise et en espace naturel. Evènement destinés aux agents métropolitains dans l'exercice de leur mission.



Pilier 03

DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Développer des modes de production et de consommation responsables

Actions territoriales

1- Un développement économique durable au service des transitions et qui profite aux habitants : la Métropole engagée

- Soutien à l'implantation d'entreprises sur la ZAC des Aiguilles (ACTION et DECATHLON)

La Métropole soutient l'implantation d'entreprises déployant des projets vertueux et des actions en faveur de leurs salariés (cadre de travail favorable avec salle de sport, potager partagé, bâtiments dotés de panneaux photovoltaïques, charpentes en bois et titulaires de labels environnementaux, ...). Projet complet certifié ISO 14001 pour la conception, l'aménagement, le développement et la gestion. Les deux centrales photovoltaïques en toiture de 55 000 m² et 38 000 m² d'une puissance de 6 692kWc, engagent une économie d'environ 683 tonnes de Co2 par an, dès l'été 2023 et enfin site Labellisé Parc + Niveau 2, le 13 novembre 2023. Ce projet a par ailleurs permis une dépollution significative avec le soutien financier métropolitain et de l'ADEME.

- Soutien aux activités artisanales et commerciales de proximité en particulier

Mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) qui ambitionne un développement commercial mieux intégré et concerté (objectif Zéro Artificialisation Nette et réduction de l'impact foncier), en phase avec les mutations des pratiques de consommation et de distribution. Ce développement raisonné se veut vecteur d'optimisation des polarités commerciales existantes, favorable aux commerces dans les centralités et aussi accompagnant la mutation du tissu commercial périphérique et régulateur de l'immobilier commercial intégré.

Dans ce cadre, accompagnement des communes dans leur stratégie de redynamisation commerciale et artisanale (centres villes) avec la mise en œuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. 30 communes ont bénéficié de ce dispositif 2019.

- Soutien aux projets immobiliers vertueux en termes d'aménagement durable

Un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier a été voté fin 2023 : **Aix-Marseille Provence Immo Invest AMPII** – en soutien à des projets de requalification ou réhabilitation immobilière encourageant des projets vertueux et à haute performance environnementale.

Subvention de 100.000 € à la société BERTIN Technologies pour la restructuration et la densification du site au Pôle d'activité d'Aix-en-Provence. Installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Soutien du Technopole métropolitain de l'Arbois (75 ha paysagers) pour le soutien des entreprises innovantes, laboratoires de recherches et structures d'enseignement supérieur travaillant dans le développement de la protection de l'environnement. Premier Technopôle certifié ISO 14001 en 2001, il est classé depuis 2020, 4^{ème}

Technopark « Cleantech » au niveau mondial derrière Boston, Berlin et Perth. Récompensé en 2019, en 2021 et renouvelé en 2023 avec le Label PARC + de niveau 3.

- Autres actions éco-vertueuses

Traitement de la qualité de l'air extérieur de la gare routière du Technopôle par une technologie de micro algues permettant la réduction des pollutions et des odeurs projetées.

Nettoyage écologique des vitres du Technopôle via une technologie robotique utilisant très peu d'eau.

Accueil du Tour de France des Décideurs GREENTECH sur le thème des Achats Publics Innovants organisé en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique.

Une métropole attractive et inclusive

50 projets de l'ESS accompagnés en 2023 depuis la structuration de l'offre d'accompagnement et de financements, l'accompagnement au parcours résidentiel et le développement des achats responsables.

Soutien à différentes associations du cinéma à l'instar de celui mené auprès de l'Association Régionale des Techniciens du Sud-est – ARTS, gestionnaire de la base logistique d'accueil des tournages - CinémaBase, pensé de manière écoresponsable (démontabilité des ouvrages, circuits courts et bilan carbone des matériaux, réemploi des matériaux, ventilation naturelle et inertie des matériaux). 50 % des équipements acquis pourront être réutilisables, démontables et déplaçables.

L'association organise aussi des ateliers portant sur l'écologie des tournages, des formations écoprod sur le carbon'clap et des tables rondes sur le bilan carbone ou opération Phénix « **Les déchets des uns, sont les ressources pour d'autres** » (partage des infrastructures, d'équipements, de services, échange du matériel destiné à être jeté / bidons plastiques devenant des chaises de jardins 100 % recyclées, cartons récupérés pour l'envoi de colis, papier bulle réutilisé pour du conditionnement, réemploi de palettes, ...).

Soutien aux synergies inter-entreprises améliorant les groupements d'achats et les économies d'échelle.

En matière de **tourisme et de congrès**, la Métropole s'emploie à promouvoir et à piloter une stratégie autour d'un tourisme durable respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants avec les acteurs de la filière : Provence Tourisme, Club de la Croisière et en coordonnant les moyens dédiés à la politique touristique et le déploiement depuis les offices de tourisme...

2- Le soutien à la décarbonation de l'industrie ou aux industries permettant une décarbonation des usages

La décarbonation de l'industrie

La décarbonation de l'industrie et de la logistique est au cœur de la stratégie métropolitaine. Plusieurs actions concourent à cet objectif sur les secteurs de Fos, Etang de Berre et Gardanne.

- Financement de la transition énergétique et de la décarbonation de l'industrie

Doté de 2 millions d'euros, ce dispositif inscrit à l'agenda du développement économique est destiné à participer au financement des démonstrateurs préindustriels, portés par des start-ups, PME, ETI, grands groupes ou des consortiums innovants en abondement des financements de la Région.

Eranova à Port-Saint-Louis-du-Rhône est le premier projet à avoir bénéficié de 130 K€ issus de ce fonds pour produire de l'amidon à partir de la culture d'algues d'échouage pour la fabrication de plastiques biosourcés.

D'autres projets Carbon, GravitHy et H2V situés sur la zone industrielle portuaire de Fos-sur-Mer pourraient bénéficier de cette aide.

Zone Industrielle Bas Carbone : "Programme Syrius" :

Le programme SYRIUS (SYnergies Régénératives IndUstrielles) prévoit de mener 31 études collectives avec un socle d'animation pour un total de 8,7 M€ cofinancées à 50 % par l'ADEME et 50 % par les industriels du territoire, afin d'animer une démarche de décarbonation du territoire multi-sites/plateformes industrielles. Il est conduit à l'échelle du territoire de la ZIP de Fos - Pourtour de l'Etang de Berre - Bassin de Gardanne.

Aux côtés des autres partenaires d'animation que sont PIICTO, Capénergies, Novachim, le GPMM et les services de l'Etat, la Métropole assure le co-pilotage du bloc thématique « développement local » qui couvre un large spectre de problématiques, comprenant les questions d'empreinte socio-économique, d'emploi et de formation, de vulnérabilité aux risques et d'adaptation au changement climatique, ou encore d'optimisation de la ressource en eau, de résilience du territoire et d'acceptabilité sociétale de l'industrie

Energie propre et d'un coût abordable : le Hub Hydrogène

Depuis 2021, la Métropole dispose feuille de route Hydrogène. Plusieurs projets sont portés sur le territoire visant le développement de la filière en particulier : déploiement des véhicules à hydrogène, décarbonation du raffinage en remplaçant l'hydrogène produit à partir d'énergie fossile par de l'hydrogène renouvelable, développement des usages dans le maritime et la logistique, avec une réflexion spécifique sur les espaces portuaires et aéroportuaires.

Sur ce secteur les possibilités de stockage stratégique de Manosque (cavités salines) et d'interconnexion sur l'axe Rhône-Saône avec le futur terminal H2 de Fos-Tonkin pourraient offrir des perspectives d'avenir. En prévision, la Métropole soutient la formation au risques liés à l'hydrogène en s'appuyant sur l'ENSOSP basé aux Milles.

Au niveau des transports publics, la Métropole a réalisé un sourcing en prévision de l'achat de 3 bus H2 pour le réseau Ulysse à Fos sur Mer (avitaillement sur la station d'Air Liquide à Fos).

Zoom 1 : création d'une structure pour la compensation carbone et écologique

collaboration avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, la Métropole porte la création d'un dispositif facilitant la compensation carbone et la biodiversité au bénéfice du territoire. Les 2 institutions sont accompagnées par la Coopérative Carbone de La Rochelle. 2 comités de pilotage et un voyage d'étude à la Rochelle ont été organisés.

Zoom 2 : implication dans le projet 100 Villes durables

Co-pilotée par la Ville de Marseille et la Métropole, la démarche 100 villes neutres en carbone à échéance 2030 s'est traduite par la signature d'un contrat de ville climatique en avril 2023 transmis à la Commission européenne.

Depuis les ateliers thématiques se sont poursuivis afin de définir un programme permettant le financement d'opérations à partir de 2024.



Voyage d'étude à la Rochelle pour comprendre la méthode de travail suivie par l'agglomération pour la mise en œuvre de sa Coopérative carbone

3- L'innovation au service des transitions

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Promotion et rayonnement du territoire

La Métropole participe et communique régulièrement sur les actions en propre et en partenariat particulièrement en participant à des salons professionnels avec une attention particulière à la réduction de l'empreinte carbone de ses équipes.

La Métropole soutient également la dynamique d'innovation du territoire en mettant en avant ses entreprises locales spécialisées dans les technologies vertes et les solutions durables comme lors du **CES Las Vegas** où la Métropole y conduit chaque année une délégation de start up. Biofit est également un événement clé pour le secteur de la santé, réunissant les acteurs des biotechnologies et des sciences de la vie.

Société SEAWARDS

Implantation et accompagnement au sein de la Pépinière métropolitaine de Pertuis de l'entreprise SEAWARDS qui développe la cryo-séparation, une technologie de dessalement d'eau de mer propre et durable.

La plateforme d'innovation métropolitaine

La plateforme permet de rapprocher donneurs d'ordre publics et privés et offreurs de solutions à travers des appels à innovation accessibles en ligne, afin de renforcer le recours à l'innovation technologique et d'usage. Trois webinaires ont été organisés et 67 appels à innovation (dont 32 issus des directions métiers de la Métropole) ont généré près de 600 réponses au 1^{er} janvier 2023.

Lancement d'un appel à solutions innovantes en matière de mobilité et logistique urbaine durable afin d'accompagner les professionnels à l'instauration de la Zone à Faible Emission avec la réalisation d'un catalogue des solutions lauréates, l'organisation d'un Meet'up le 5 mai 2023 et l'accueil de la mission flash sénatoriale sur les ZFE à Marseille le 23 mai 2023 .

Pour amplifier la portée de la plateforme et fort du succès des webinaires organisés à l'issue des appels à solutions publiés (notamment sur le thème de la désimperméabilisation), la Métropole a décidé de lancer **les Meet Up Innov Provence** afin de favoriser les échanges et d'accélérer le recours à l'innovation

La démarche « Territoire d'Industrie »

Création d'un Comité Métropolitain des Industriels (CMI), co-présidé par le Directeur du site de Rousset de ST Microelectronics. La Métropole y conduit la co-construction de la décarbonation de l'industrie.

Dans ce cadre, s'est constitué un collectif d'acteurs sous l'égide de l'association PICTO, avec le soutien de la Région et l'implication des pôles Capenergies et Novachim, afin de porter une candidature territoriale à l'Appel à Projets « ZIBaC » (Zones industrielles Bas Carbone).

Le Pacte de territoire Gardanne / Meyreuil

Le Pacte de Territoire Gardanne / Meyreuil repose sur quatre thématiques clés : Bois, Économie circulaire, Énergie et Mobilité décarbonées, tous placés sous l'enjeu de la décarbonation et la souveraineté industrielle.

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Relations internationales et influence

L'ensemble des actions visent à assurer une promotion respectueuse des liens entre acteurs économiques et entre territoires.

Elles visent aussi à renforcer le rôle de premier **hub Europe Méditerranée Afrique**, dans le cadre de la démarche « Provence Africa Connect » faisant de la Métropole le partenaire principal des événements dédiés au dialogue avec les pays africains (Emerging Valley, Forum Europe Afrique La Tribune), apportant également des financements (exemple : organisation du concours Provence Africa Connect récompensant un entrepreneur ayant engagé un partenariat innovant et exemplaire avec l'Afrique respectant les préceptes de développement durable).

4 - Agriculture et agriculture urbaine

Contribution au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT pour intégrer les enjeux agricoles et alimentaires. Contribution aux côtés des communes à la création de 2 Zones Agricoles Protégées (Lamanon et Aurons). Contribution à l'animation de la ZAP de Rognac et PAEN de Velaux.

Installation et accompagnement d'agriculteurs : 4 agriculteurs étaient en test dans la pépinière d'entreprises agricoles de Pertuis et 4 exploitations agricoles installées par la Métropole en 2021 ont bénéficié d'une expertise environnementale et 1 aviculteur a été installé.

Reconquête de friches : diagnostics de potentiel de reconquêtes de friches en zones forestières à visée DFCI ont été réalisés et au terme du premier contrat, 62 ha remis en culture.

Parc agricole des Piémonts de l'Etoile : validation du plan guide.

Attribution de 264 524 € de subventions : accompagner les agriculteurs, améliorer la gestion de l'eau, réaliser des diagnostics agroécologiques, etc.) à des organismes tels que les CETA, Terre de Lien PACA, Jeunes Agriculteurs, Solidarité Paysans, Cité de l'Agriculture etc.



5 - Mieux consommer, consommer local : Encourager la production et consommation de produits locaux et bio, Restauration hors domicile, PAT ..

Animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT vise à coordonner, créer des synergies entre les acteurs et valoriser les initiatives sur le territoire. Organisation de 5 comités techniques de coordination avec les têtes de réseaux (DRAAF, ADEME, Région SUD, CD13, DDTM, etc.), 10 nouveaux articles sur le site du PAT et une participation à de nombreux réseaux et événements : réseau national des PAT (Paris), forum de clôture du Pacte alimentaire de la Région Nouvelle Aquitaine, etc.

- **Promotion de l'agriculture locale** : la Métropole cofinance et participe à l'organisation du Salon des agricultures de Provence qui a accueilli : 230 exposants dont 100 producteurs, 65 000 visiteurs dont 1 000 scolaires et 150 collégiens avec un taux de 90% de satisfaction des exposants et 90% de satisfaction des visiteurs. La Métropole a également été présente au Salon International de l'Agriculture de Paris.
- Attribution de 212 799 € de subventions (Fête de l'huile d'Olive, la Roulo, Salon des agricultures, Foire agricole de Gardanne, Fête de la Vigne et du Vin, etc.) sur cette thématique.
- **Accessibilité à une alimentation locale et durable pour tous** : Intégration de l'alimentation dans le nouveau contrat de ville comme élément majeur de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants.
- Attribution de 154 850 € de subventions qui ont permis 59 marchés de produits locaux solidaires, 6720 paniers alimentaires locaux, 109 ateliers de sensibilisation, 3 groupements d'achats et 7680 repas à base de produits locaux. Cela représente 3 800 personnes en situation de précarité qui ont été accompagnés dans une démarche de reconnexion avec une alimentation locale et durable avec des partenaires tels que la Cité de l'Agriculture, Graine de Soleil, AMAP de Provence...
- **Restauration collective** : La Métropole anime un réseau d'échanges et de formation auprès des communes, « Nos cantines durables ». 16 événements organisés en 2023 : ateliers cuisine, diversification des protéines, formations sur les bio déchets, la sortie du plastique..., 287 participants (élus et agents) de 48 collectivités, 10 lettres d'informations adressées aux partenaires.

En chiffre : le réseau « Nos cantines durables » (entretien avec 10 communes du réseau)

- 7 communes sur 10 ont changé les pratiques d'approvisionnement des produits issus des démarches « de qualité » et locaux
- 6 sur 10 ont intégré le riz de Camargue dans leurs menus
- 3 sur 10 ont intégré l'agneau de Sisteron
- 3 sur 10 ont intégré le taureau de Camargue
- L'offre est riche, beaucoup de thématiques, adaptées et concrètes, « des formations sur Egalim , le gaspillage alimentaire ou les menus végétariens ». L'offre du réseau prend aussi plus en compte les dimensions locales et crée plus de lien entre les territoires et les collectivités.



6 - Développement de la transformation et des circuits de distribution (tous produits)

Développer les circuits de distribution de proximité

La Métropole organise et anime les halles de producteurs de Plan de Campagne et de la Barasse en partenariat avec la chambre d'agriculture. Lancement d'une expérimentation de point de distribution en vente directe au pôle d'échanges multimodal de Krypton à Aix-en-Provence avec trois agriculteurs. La Métropole a également accompagné l'association ADABE de Berre l'Etang pour la création du marché de producteurs.

Attribution de 219 229 € de subventions pour développer les circuits courts (cartographie d'opportunités pour les magasins de producteurs, marchés de producteurs, développement d'une logistique mutualisée bio et sociale, mise en place de casiers réfrigérés, etc.).

Zoom sur les Halles de producteurs : Action en progression

- 110 jours de marchés / 110 000 clients
- 60 producteurs locaux / + de 1000 tonnes vendues / 3 500 000 € de chiffre d'affaires
- 72% de satisfaction

L'évaluation par un entretien auprès de 125 personnes fréquentant la halle de la barasse montre :

- Un marché local pour les habitants : 80 % habitent Marseille et 32% dans le 11^{ème} près des halles
- Un marché apprécié : 85% viennent régulièrement et le bouche-à-oreille est la deuxième source primaire d'information sur les halles (au même plan que l'affichage publique)
- Un marché qui reconnecte à l'agriculture locale : 94% estiment mieux connaître la provenance de leur alimentation. La qualité des produits et le local sont les deux critères principaux d'attraction pour les personnes interrogées



Développer des modes de production et de consommation responsables

Artisanat : la filière argile

L'ensemble de l'action de la mission est voué à la préservation et développement du patrimoine artisanal, économique et culturel de la filière Argile, à la gestion d'une collection de plus de 18 000 objets céramiques, santons et archives, à l'organisation de manifestations pour soutenir les artisans (marchés artisanaux locaux, nationaux et internationaux) et d'expositions de céramiques et de santons.

Bilan du salon ARGILA 2023 :

- Le plus grand marché potier de France.
- 170 exposants de 15 pays et 43 554 visiteurs.
- Chiffre d'affaires généré : 300 000 €.
- Cet événement favorise le développement durable en soutenant les artisans locaux et internationaux tout en promouvant les échanges culturels.

Bilan de l'exposition « Barro » :

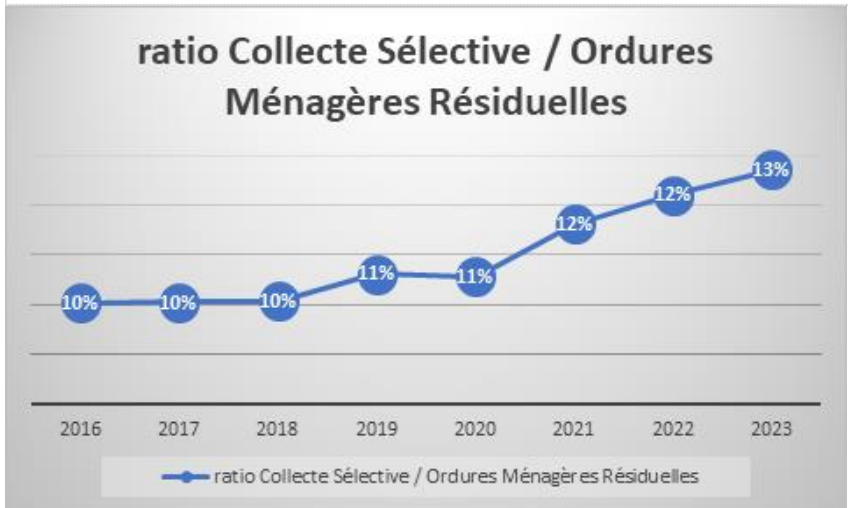
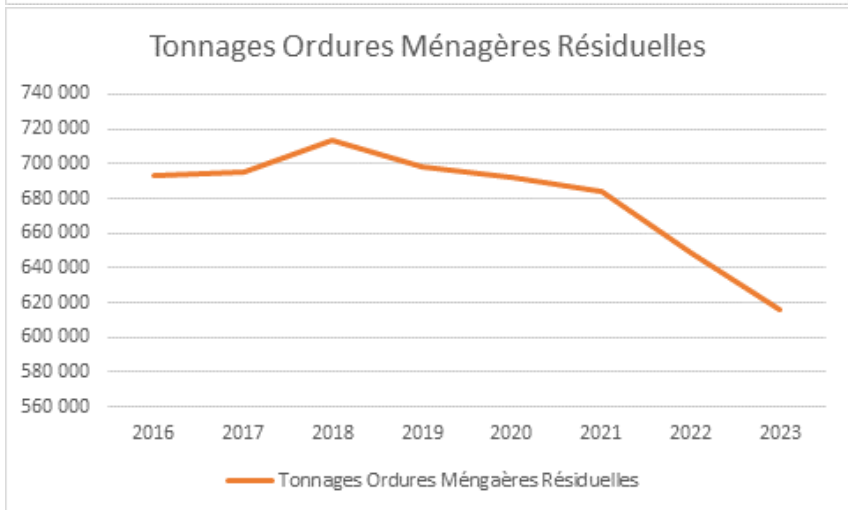
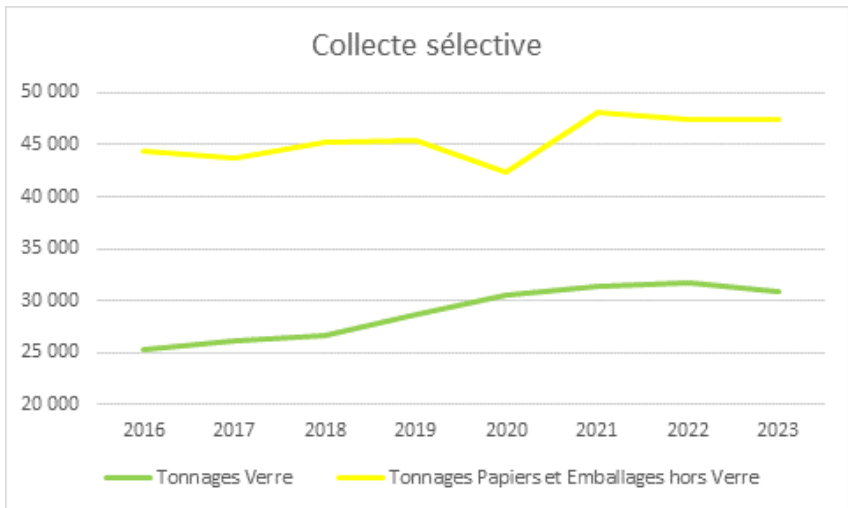
- Organisée au Centre d'Art des Pénitents Noirs à Aubagne.
- Mise en lumière des techniques traditionnelles et innovantes de la céramique.
- Renforcement de la notoriété du patrimoine local.

7 - Maîtrise des déchets : collecte séparative

Collecte des déchets

Sur la Métropole, la production d'ordures ménagères résiduelles par habitant a diminué de 13% depuis 2016 tandis que celui de la collecte sélective (papier et emballages, verre compris) a progressé de 10% sur la même période.

Le ratio des tonnages de collecte sélective par rapport aux tonnages d'OMR est donc passé de 10 à 13% depuis la création de la Métropole, soit une progression de 27% au cours des 8 dernières années.





Prévention des déchets

Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA), approuvé en 2019 fixe l'objectif de réduction de 10 % à l'horizon 2025 par rapport à 2015. Il constitue la première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole zéro déchet zéro gaspillage. Cet objectif a été renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire de 2020 en fixant la baisse à 15 % du ratio de DMA entre 2010 et 2030.

A cours de l'année 2023, la Métropole a déployé plusieurs actions phares du plan de prévention suivant les 4 axes.

- **Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements**

Communiquer auprès des habitants via des campagnes dédiées

La Métropole a organisé des « temps forts » de communication à destination du grand public sur les thèmes de la réutilisation des objets, sur le compostage et le broyage des déchets verts, sur la réduction des déchets et réalisé une campagne de communication sur les gestes simples pour passer des fêtes de fin d'années éco-responsables (cadeaux de seconde main ou dématérialisé et limitation des emballages).



Lancement du premier défi « Famille zéro déchet »

Ce défi est un programme d'accompagnement de 100 familles qui ont pour objectif de réduire de 25 % leur production de déchets (emballages dont verre, ordures ménagères et biodéchets). Il repose sur une sensibilisation et des ateliers thématiques (anti gaspi, vrac, compost, zéro déchets, fabrication de cosmétiques et produits ménagers, tri et recyclage, réemploi et réparation). Dans les faits, les réductions observées en 2023 ont atteint 50%.

- **Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées**

Sensibilisation des professionnels

Les déchets professionnels ou « Déchets d'activités économiques » représentent environ 22 % des ordures ménagères et assimilés. Dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale, de l'arrêt de la collecte des gros producteurs et de l'arrêt de la collecte des zones d'activités, la Métropole accompagne les professionnels aux changements de pratiques par la mise à disposition d'un guide des bonnes pratiques.

Cette sensibilisation s'est accompagnée d'une uniformisation du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés et du déploiement de la redevance spéciale et de la tarification incitative.

Accompagnement des communes

La Métropole s'est donnée pour priorité d'accompagner les 92 communes de son territoire dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires en matière de gestion de leurs Déchets d'Activités Economiques (DAE). Elle les aide pour réduire et trier leurs déchets. 39 communes bénéficient de cet accompagnement.

Construire la Métropole de demain

En complément de son PMPDMA, la Métropole s'est engagée à planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme en cohérence avec la planification régionale.

- **Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire**

L'objectif de cet axe est de diminuer les volumes de biodéchets en mélange en favorisant toutes les actions permettant une gestion autonome par les habitants.

Déploiement du compostage et du lombricompostage : plus de 7 600 composteurs ont été distribués, soit un taux d'équipement de 21.6 %. C'est aussi 1 292 foyers qui ont bénéficiés d'un lombricomposteur et 325 sites de compostage collectif installés.

Collecte des biodéchets : installations du neuvième emplacement de collecte. Les 9 sites ont permis de collecter plus de 56 tonnes durant l'année. Les déchets alimentaires sont ensuite transformés en compost.

Broyage des déchets verts : en 2023, ce sont 146 opérations de broyage des déchets verts qui ont été réalisées dans 53 communes sur des parkings ou des déchèteries.



Lutte contre le gaspillage alimentaire : 11 communes ont été accompagnées dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (pesée des déchets des cantines et recherche de pistes d'amélioration pour limiter le gaspillage alimentaire).

- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

La Métropole ambitionne de mailler son territoire avec des points de collecte pour le réemploi des objets et réduire le volume de déchets collectés en porte à porte ou en déchèteries ainsi que le volume de textiles non triés dans les ordures ménagères. Cette action devrait permettre la création d'emplois.

Les espaces réemploi en déchèterie : 42 % des déchèteries métropolitaines sont équipées d'un espace réemploi.

Les points de récupération des textiles et des actions de sensibilisation : Lancement d'un Appel à projets pour la « Mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures en vue de leur réutilisation / réemploi sur la période 2023 – 2028 ». Basé sur le développement de bornes de collecte , l'objectif est de favoriser l'économie circulaire.

800 points d'apport volontaire existent pour les textiles qui ont permis la collecte de 3 823 tonnes, soit 2.01 kg par habitant par an et un maillage d'une borne pour 2 367 habitants.

Commerce Engagé

La Métropole poursuit le dispositif « Commerce Engagé » qui permet d'accompagner les commerçants dans la réduction et une meilleure valorisation de leurs déchets. A ce jour, plus de 300 commerces sont labélisés. En 2023, l'action a été déployée sur 2 nouvelles communes : Allauch et Saint Zacharie. Parallèlement 22 commerces ont réalisé un diagnostic de leurs afin de mieux trier ou éviter les déchets et des opérations comme le « mois du vrac » ont été organisés en mars 2023 évitant environ 1 500 contenants jetables.

Actions internes : la Métropole exemplaire

Achats et démarches administratives responsables, SPASER

- **75%** des marchés notifiés contiennent des considérations environnementales, représentant 240 marchés sur 321 d'un montant supérieur à 150 000 €, (*l'objectif 100% d'ici fin 2025*) ;
- **36,5%** des marchés intègrent désormais une considération sociale (*clause sociales, critères ou marché réservé*), représentant 117 marchés sur 321 (*l'objectif 30% d'ici fin 2025*).
- d'intégration des considérations environnementales et sociales dans les **process de concessions**,
- adhésion de la Métropole à la Charte relation fournisseurs et achats responsables (RFAR), permettant ainsi de s'inscrire dans la démarche d'obtention du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ».

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES

- 2 nouveaux modules de formation des agents ont été proposés permettant à 107 personnes de se former aux thématiques de la lutte contre le changement climatique à l'attractivité des PME et à l'économie sociale et solidaire (ESS).
- partenariat avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche via Aix-Marseille-Université et l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale autour de la question de l'identification des sources de pollution dans les milieux naturels.

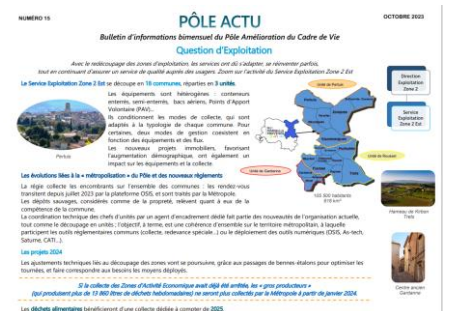
Zoom : insertion et marché public

1,2 million d'heures d'insertion générées par l'ensemble du territoire métropolitain via les 130 donneurs d'ordre engagés dans une démarche d'achat inclusif soit une augmentation de près de 30% par rapport à 2022

356 000 heures d'insertion générées dans le cadre de la commande publique soit une augmentation de près de 65% par rapport à 2022, plaçant ainsi la Métropole Aix Marseille comme le premier acheteur public inclusif du territoire

Vers une métropole zéro papier, zéro déchet

- diminution de 13 % du nombre de ramettes consommées (*18 687 ramettes en 2023 contre 21 116 ramettes en 2022*)
- utilisation de bonbonnes plutôt que des bouteilles plastiques générant des déchets et gestion des fontaines à eau en réseau
- installation de 5 « Pôles café » et lancement du **défi zéro déchets au bureau - Avec Moins faisons Plus** afin d'encourager les dynamiques éco-exemplaires et faire évoluer les pratiques individuelles des agents. Des stands en présentiel et des teams ont été proposés aux agents.
- Lancement des Pôles Café rassemble en moyenne **plus d'une centaine de personnes** autour des textiles usagés, de la lutte contre le gaspillage alimentaire... Un bilan partagé a été établi à l'issue de l'année 2023.
- La Métropole adresse aux agents par mail des actualités 2 fois par mois sur les thématiques du moment. En 2023, presque une vingtaine de « Pôles actu » ont été réalisés : le règlement de collecte, les biodéchets, les éco-ambassadeurs, la collecte des sapins, la réparation, les protections individuelles contre les risques professionnels, les études et prospectives, le site du compostage du Vallon du fou.
- Développement d'une newsletter trimestrielle présentant l'ambition métropolitaine et les projets phares en matière de déchets. Elle présente également les chiffres clés, les résultats du tri, présente les métiers des agents et les recrutements.



Pilier 04

**FAVORISER LA COHÉSION
SOCIALE ET SOLIDARITÉ
ENTRE LES GÉNÉRATIONS
ET LES TERRITOIRES
ET L'ÉPANOUISSEMENT
DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS**



Favoriser la cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires et l'épanouissement de tous les êtres humains

Actions territoriales

1- La solidarité : la Fabrique de l'inclusion numérique, rénovation de l'habitat et renouvellement urbain

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration du nouveau Contrat de Ville métropolitain 2024-2030 nommé « Le Contrat des Possibles » dont l'ambition est de décloisonner les politiques publiques thématiques métropolitaines et la politique de la ville en favorisant les coopérations entre compétences de la Métropole au profit des quartiers prioritaires (QPV) et des territoires fragilisés des communes.

La question des transitions écologiques demeurant le défi premier de cet exercice.

La Fabrique de l'Inclusion Numérique : un projet démonstrateur des transitions écologiques et sociales

Lancée en mars 2020 pour répondre à l'urgence du confinement et au besoin de continuité pédagogique, la fabrique de l'inclusion numérique est un plan de lutte contre la fracture numérique.

La Fabrique implique plusieurs directions : cohésion sociale, INSI, gestion des déchets, emploi insertion et repose sur une intervention à trois niveaux : « *équiper, connecter, accompagner* »

Equiper : plateforme Collecte.tech pour la collecte des dons afin de récupérer, reconditionner et réutiliser le matériel informatique au profit des personnes en situations de fracture numérique. Mais aussi préfiguration d'un modèle de Chantier d'insertion pour gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et mise en place d'un circuit de récupération du matériel usagé de la métropole.

Connecter : mise en place de partenariats avec les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'accès, pour le développement d'une offre par bâtiment (solutions proposée par Jaguar Network du groupe Iliad – Free) et développement sous forme expérimentale des dispositifs d'accès à internet au plus près des besoins des habitants (identification des besoins, cartographie et accompagnement auprès des bailleurs et des bénéficiaires).

Accompagner : proposer un accompagnement systématique lors du déploiement d'équipement ou de connexion, ainsi que de nouveau modèle de médiation et de formation (conception d'un référentiel de formation).

- L'animation de cette communauté d'acteurs.



Inauguration de l'Arbopostale, Tiers-lieu numérique dans la Cité des Aygaldes, déc. 2023

Des résultats

- Plus de 1100 ordinateurs collectés
- 500 bénéficiaires équipées et 50 structures associatives dotées
- Un Tiers-Lieux de médiation numérique dans l'ancienne poste de la cité des Aygaldes
- Une vingtaine d'agents du réemploi socio-numériques formés d'ici juin 2024
- Une étude sur les besoins de connexion auprès de 400 personnes issues des quartiers prioritaires
- 65 conseillers numériques France Services formés sur le territoire

Les perspectives 2024

Candidate au Label « Territoire innovant » dans la catégorie médiation numérique, la Fabrique de l'Inclusion Numérique intégrera progressivement la feuille de route France Numérique Ensemble. Ce travail mené conjointement avec les services de l'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) marquera une nouvelle étape dans la lutte contre la fracture numérique.



Près de 350 000
bénéficiaires



10 châteaux d'eau



Près de 60 puits



122 dispositifs
de
potabilisation
de l'eau



Plus de 160
fontaines



Plus de 5000
latrines

La solidarité locale

Première pierre de l'action sociale, l'accès à l'eau pour tous permet une utilisation raisonnée de la ressource, le comptage des consommations, l'amélioration de la salubrité et de l'hygiène des sites, la sensibilisation des bénéficiaires, la maintenance des raccordements et réparation des fuites. L'accès à l'eau représente le 1er maillon pour encourager les trajectoires d'insertion des personnes et la résorption des sites d'habitats précaires.

Les dispositifs installés (dispositifs d'aides financières de 2,2 Millions € pour les usagers rencontrant des difficultés de paiement des factures : FSL, CCAS, aides aux copropriétés dégradées, squats et bidonvilles... Et Plan pauvreté, contracté avec l'Etat – 200 000 €, et les association Solidarités international et Just) **ont bénéficié à environ 700 personnes dont 200 enfants répartis sur 29 sites.**

La solidarité internationale

Chaque année depuis 2016, la Métropole lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays défavorisés.

En 2023, les subventions votées par la Métropole concernaient 11 projets et un montant de 541 689€.

Depuis 2016, le montant total des subventions votées est de 3 463 147 €.

2- Education à l'environnement et au développement durable EEDD (sensibilisation au tri, intervention en milieu scolaire, fertiles rencontres et relations avec l'Université)

La mission pédagogie à l'environnement s'attache principalement à apporter une information sur les sujets de la transition écologique à différentes cibles et avec des outils et supports variés. Elle a pour objectif de former et accompagner les acteurs dans la transmission des messages autour de l'environnement et les faire monter en compétence en la matière.

Milieu scolaire :

Chiffres clés

2 000 demi-journées d'animations réalisées dans les écoles

21 145 élèves sensibilisés aux problématiques environnementales

547 classes, soit plus de **15 000 élèves** ont été sensibilisés à la réduction des déchets dans le cadre d'un programme spécifique

Une opération spécifique a été menée auprès des collèges de l'ex-territoire d'Istres-Ouest Provence dans le cadre d'un challenge inter collèges "Waste Wars".

Les intervenants EEDD mènent également des actions de sensibilisations auprès du tout public (adultes, familles, public en situation de handicap ...) lors de manifestations (en 2023 : festival de la Camargue et du delta du Rhône, Festival "regain", fête de la science) ...

A partir de la rentrée scolaire 2024, la Métropole proposera à l'ensemble des écoles élémentaires (CP-CM2) de son territoire un programme d'éducation au développement durable nommé « Classes engagées ». Ce programme sera proposé à plus de 900 classes chaque année, représentant près de 2700 journées d'animations.

Cette offre pédagogique permettra aux enseignants de bénéficier gratuitement d'un accompagnement d'animateur dans la réalisation de leur projet de classe sur l'une des 13 thématiques proposées et d'un accès à un espace ressources de documentation téléchargeables.

Les enseignants pourront ainsi chaque année candidater à ce programme via la plateforme www.classesengagees.ampmetropole.fr

La restitution du travail de l'année a été organisée les 9 et 10 juin 2023 au Domaine du Grand Saint Jean à Aix-en-Provence. 2 611 élèves ont échangé autour des thématiques des déchets, de la forêt, du bruit, de l'air, de l'eau, de l'énergie, du métier de garde nature et des risques majeurs.

Sensibiliser le public scolaire des classes primaires à la réduction des déchets

Ce programme spécifique s'est poursuivi accompagné d'un travail d'harmonisation des animations et d'uniformisation des outils pédagogiques comme le cahier de l'élève a été conduit pour être opérationnel à la rentrée scolaire 2024 / 2025.

En parallèle, la centralisation des inscriptions des enseignants au programme pédagogique a été réalisée pour l'ensemble de la Métropole.

Les fertiles rencontres pour les professionnels

La démarche Fertiles Rencontres EEDD propose depuis 2018 un cycle annuel d'actions de rencontres et d'accompagnement autour d'outils d'amélioration de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Cette démarche permet la montée en compétence des acteurs de l'EEDD. Elle propose également d'accompagner les services métropolitains à différentes techniques d'animations des sujets environnementaux et de sensibilisation des publics.

Aujourd'hui, ce sont plus de 800 professionnels inscrits sur la liste de contacts intéressés par la démarche et environ 400 participations aux actions organisées (agents publics et acteurs EEDD de la métropole) autour des de la pédagogie en extérieur, des innovations en ludopédagogie, des outils de la médiation et de la communication dans le champ de l'éducation à l'environnement.

La démarche continue d'accompagner les services métropolitains sur leurs approches de sensibilisation et de médiation autour des enjeux environnementaux.

Appel à projet "Métropole en transition"

L'année 2023 a été consacrée à la préparation de l'appel à projets « Métropole en transition : accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique » qui sera lancé en janvier 2024.

Il visera à promouvoir des actions innovantes en matière de pédagogie à l'environnement et s'adressera aux associations ainsi qu'aux offices de tourisme. 37 dossiers ont été déposés et 28 dossiers ont été retenus.

Mieux manger, s'apprend également

Une journée de sensibilisation autour de la pomme a également eu lieu en partenariat avec la station expérimentale de la Pugère dans les écoles de Sénas et Mallemort avec dégustation de différentes variétés de pommes.

3- Santé environnement :, amélioration de la qualité de l'air (QAPA), lutte contre le bruit (PPBE), Institut ecocitoyen, programme Réponse

Qualité de l'air

la Métropole est adhérente d'AtmoSud, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, avec laquelle chaque année est déterminé une feuille de route fixant les actions et objectifs de l'année.

L'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP) travaille également en collaboration avec la Métropole et apporte une expertise scientifique sur les polluants, présents dans l'air, l'eau et le sol métropolitains à travers les études réalisées par le biais de la biosurveillance.

La Métropole est également adhérente du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles PACA (SPPPI PACA) et participe au programme REPONSES qui a pour objet de répondre aux questions et attentes des habitants de 21 communes de la Métropole tel que prévu au Plan Climat Air Énergie métropolitain.

La Métropole s'appuie également sur les associations de son territoire (qui sont à la fois cibles et vecteurs) qui mènent des actions de sensibilisation auprès des citoyens à travers les appels à projets lancés par le service, mais également les partenaires institutionnels (ARS, Universités...).

Zoom 1

20 foyers bénéficiant d'un accompagnement pédagogique pour favoriser un changement comportemental destiné à améliorer la qualité de l'air

Zoom 2 : la pollution de l'air

NOX : 30 000 personnes exposées à des dépassements en moyenne annuelle en 2019 contre 4000 en 2022

Baisse des concentrations dans l'air depuis 2000 : -40 % Nox et -50% PM10

Baisse des émissions des véhicules : -54% de Nox, -37% de PM10, -49% PM2.5 depuis 2007

Augmentation des émissions des navires : +8% Nox depuis 2007

Pollution importante du secteur résidentiel qui perdure

Des progrès notables du secteur industriel : -54% de Nox, -71% PM10, -76% PM2.5 depuis 2007

Lutte contre le bruit

Pilotage et animation de l'Observatoire de l'Environnement Sonore aux côtés : d'Acoucité et d'AtmoSud. Acoucité favorise les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des territoires, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports.

Chiffres clés 2023

8 études acoustiques : Venelles, le Tholonet, Ventabren, Septèmes-les-Vallons, Gignac-la-Nerthe et Marseille – Quartiers la Bricarde, la Cabucelle, Airbel

2 écrans acoustiques en bordure de l'A55 sur Martigues – secteur Font Sarade et 1 écran en bordure de l'A7 sur Septèmes-les-Vallons, secteur Basse Bédoule

1 atlas "Bruit" réalisé sur les 24 QPV de la Métropole

7 projets de prise en compte du bruit dans le cadre de la requalification urbaine des quartiers la Castellane - la Bricarde, la Cabucelle, Airbel, Font Vert, Corot - Grand Saint Barthélémy, la Maurelette, Campagne Lévègue,

1 mallette pédagogique créée sur le bruit à destination du grand public et 2 animations réalisées à destination des communes et du grand public

80 animations sur le bruit à destination des scolaires dans le cadre du programme apprendre pour agir

112 animations à destination du grand public et près de 2000 personnes sensibilisées sur la qualité de l'air (60 escape game, 52 animations)

4- Politique sportive et culturelle

Sports

En accompagnement de la gestion des bâtiments et des organisations manifestations sportives, la Métropole s'attache à intégrer ou faire intégrer la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et le développement économique.

Dans ses infrastructures, elle recherche la diminution des impacts environnementaux (énergie, produits d'entretien, ...).

A travers le dispositif Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) elle appuie le développement de la pratique physique et sportive des habitants issus de Quartiers Prioritaires de la Ville.

La recherche de l'inclusion vise aussi l'accès du sport à tous (« sport pour Tous ») notamment à travers l'apprentissage de la natation, la promotion du sport au féminin ou l'accompagnement d'événements promouvant l'égalité femmes/hommes.

Culture

Par délibération du 12 octobre 2023, la Métropole a arrêté sa nouvelle politique culturelle orientée vers l'accompagnement et le soutien aux communes et aux associations tout en intégrant.

Sur l'année 2023, les chantiers « culture » continuent d'être au rendez-vous des prescriptions préconisées en matière de développement durable notamment pour les nouveaux équipements à venir de lecture publique.

- Les bâtiments

Préparation des constructions de 2 nouveaux équipements prévus fin 2024 et mi-2025 labellisés Bâtiments Durables Méditerranéens, niveau Argent : au CEC d'Istres et au hameau d'Entressen.

Installations de sondes thermiques à la médiathèque intercommunale d'Istres afin d'exploiter la température du sol pour chauffer ou refroidir le bâtiment.

Les agents et les professeurs sont régulièrement sensibilisés sur l'utilisation raisonnée de la climatisation au sein des différentes salles d'enseignement et de répétition du centre Polaris. Les professeurs sont incités à pratiquer le covoiturage sur les trajets inter sites.

Zoom : Polaris centre d'art métropolitain

Depuis plusieurs années tous les matériaux comme bois, plexiglass, fer, moquette...sont réemployés dans le montage des nouvelles expositions. Par ailleurs, ce sont des dissolvants biosourcés qui sont utilisés dans les ateliers d'art plastiques

Concernant les fluides, Polaris a installé des détecteurs de mouvements pour les éclairages des locaux commun.

Dès que c'est possible, les transports de matériels et/ou d'œuvres d'art sont mutualisés dans la mesure du possible et au regard des exigences des artistes ou de la fragilité des œuvres.

A chaque projet d'expositions ou d'actions avant de procéder à l'achat de matériel, les artistes sont incités à utiliser les stocks du Centre d'Art.

- Le réseau Lecture publique

Les plus grandes manifestations du réseau sont particulièrement sensibilisées aux problématiques environnementales « fête de la Science », « Lire et Grandir, « Ivre de Lire » ou « M'Lire » comme la grande manifestation de lecture publique métropolitaine « Lecture par nature ».

- Le réseau des enseignements artistiques

Un marché de maintenance curative sur le matériel de musiques amplifiées a été constitué afin de limiter les achats d'équipement neuf et de privilégier les réparations et les actions de remise en état.

De même, sur le marché d'acquisition de nouveaux instruments, les offres d'instruments (instruments à vent notamment) reconditionnés sont privilégiés à l'achat.

Perspectives

De manière générale, lors des grands événements métropolitains il est rappelé aux associations respecter les préconisations inscrites dans la **Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables** notamment en matière de préservation des ressources naturelles, de transports de solidarité et de préservation de la biodiversité ainsi que la **Charte de réduction et de valorisation des déchets**.

Actions internes : la Métropole exemplaire

Accroître le bien-être au travail

De nouveaux dispositifs ont été développés en faveur des agents métropolitains : dématérialisation des Tickets Restaurant (TR) avec le lancement en mai 2023 de la carte TR, pérennisation du télétravail ou de la mise à disposition d'un PASS Transport Métropolitain élargi.

Chiffres

Carte TR : **620** bénéficiaires en passe de devenir **1 150** en 2024

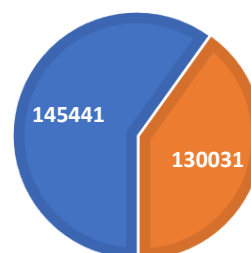
Pass Transport Métropolitain : **2 600** bénéficiaires

Télétravail et réduction des déplacements quotidiens des agents

- En 2022-2023, ont été enregistrés un total de **275 472 jours** de télétravail.
- Selon une enquête menée par la Direction Accompagnement et Qualité de Vie au Travail de la Métropole auprès de **1333 agents en 2023**, **55%** des agents utilisent leur véhicule pour se déplacer au travail. **20%** utilisent les transports en commun (Métro, bus, car et train) et seulement **7%** utilisent des modes doux de déplacement (vélo, trottinette, marche).

JOURS DE TELETRAVAIL 2022-2023

■ 2022 ■ 2023



Jours de télétravail 2022-2023

DES INDICATEURS POSITIFS SUR LE DISPOSITIF DE TELETRAVAIL-BILAN DE L'ENQUÊTE 2022-2023

- En moyenne **4 799 553 km évités** en 2022 et **4 291 023 km en 2023**
- Réduction des émissions de **2 356 tonnes eq co₂**, ce qui correspond à **589 aller-retour** par avion entre la France et les Etats-Unis
- En moyenne, 1 jour de télétravail a permis d'éviter **4,5 tonnes eq co₂** soit l'équivalent de **13 aller-retour, Paris-Marseille** par avion

Une Métropole attractive et inclusive

Développement de la marque-employeur et développement des avantages concurrentiels pour le recrutement afin de fidéliser le personnel. Encourager la mobilité à l'interne permet également la stabilité des ressources humaines internes.

La gestion des ressources humaines intègre la santé physique, la santé mentale et la santé financière des agents dans le management. Elle prend en compte également la viabilité des parcours professionnels, la réorientation des carrières, la prise en compte des accidents de la vie et du handicap

La mise en place des Commissions de revalorisation permet l'ajustement des rémunérations tout comme la mise en place d'une GPEC pro-active permet une meilleure gestion des effectifs métropolitains.

Les Lignes directrices de gestion (LDG) finalisées en 2023 permettent aujourd'hui le **document de référence** pour la gestion des ressources humaines de l'établissement public métropolitain.

La Métropole a investi aussi le champ de la prévention des risques professionnels en travaillant au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et à la mise en place de protocoles de prévention et/ou de réaction : ateliers de travail thématiques, modalités de réaction en cas d'agression ...).

Enfin, la Métropole a poursuivi l'intégration du handicap au travail en sensibilisant les agents (passage du taux de handicapés parmi la population des agents de 7,51% en 2022 à 9,34 % en 2023). IL s'agit d'une augmentation de 22% du nombre d'agents déclarés bénéficiaires RQTH (518 agents répertoriés dans le cadre de notre obligation d'emploi). Dans ce cadre, une nouvelle convention FIPHFP 2024-2026 a été signée.

Zoom sur les LDG

Issues de la loi du 6 août 2019 et le décret du 29 novembre 2019 (articles 14 à 20) les LDG sont élaborées par l'autorité territoriale pour une durée maximum de 6 ans. Les Lignes directrices formalise la politique RH de la Métropole en termes de stratégie avec la volonté de la partager et de rendre ainsi plus visible l'action RH au sein de l'établissement.

La Métropole décline ses LDG selon 4 axes :

Axe 1 – « Expérience collaborateur : oser tous les parcours professionnels

Axe 2 – « Une organisation apprenante et inclusive »

Axe 3 – « Une Métropole qui préserve la santé et la sécurité au travail »

Axe 4 – « Une métropole attractive, notre marque employeur »

L'égalité femmes-hommes : vecteur de développement économique et social durable de la Métropole

L'égalité entre les sexes constitue une des conditions indispensables pour un développement économique et social durable. En conformité avec le cadre réglementaire, la Métropole a structuré ses interventions autour de trois axes : la culture de l'égalité FH au cœur de l'institution, l'égalité professionnelle et l'égalité dans chaque projet.

En 2023, trois actions phares peuvent être mises en avant :

- CAP Égalité FH : Webinaires de sensibilisation, à destination des agents

Des conférences-débat de 2 heures ont été organisées dans le cadre des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Le 7 mars 2023, Isabelle Règner, vice-présidente de l'AMU en charge de l'égalité FH et professeure de Psychologie Sociale au Laboratoire de Psychologie Cognitive au CNRS a animé une séance sur « **Les stéréotypes sexistes et leurs conséquences sur les comportements et les performances** ».

Le 23 novembre 2023 le CAP Égalité a accueilli Sophie Tardieu, praticienne hospitalière, co-fondatrice et secrétaire générale de la **Maison des Femmes Marseille Provence** qui a présenté les mécanismes des violences faites aux femmes, les moyens de prévention et leur prise en charge.

- L'entrepreneuriat des femmes et l'innovation

Après un diagnostic sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes auprès de l'écosystème de l'innovation, six opérateurs se sont portés volontaires pour bénéficier d'un accompagnement qui leur permettra d'identifier dans leurs projets, des biais de genre qui impactent les processus de recrutement et de développement de leurs activités. Ce travail devrait être terminé fin 2024.

D'autres initiatives en faveur de l'égalité dans le milieu économique ont été soutenues par la Métropole :

- **Be à Boss**, événement de promotion de l'entrepreneuriat des femmes. Véronique Miquelly, 1^{ère} conseillère de la Métropole, déléguée à lutte contre les inégalités a été marraine de l'étape locale qui s'est déroulée le 15 juin 2023;



- **La French Tech**, co-animation d'une masterclass intitulée « *L'innovation a-t-elle un genre ? Comprendre les biais de genre pour mieux agir en faveur de l'égalité dans la tech* ».
- **Emerging Valley** (7^{ème} édition), participation à une table ronde sur l'effet levier de l'innovation sur l'égalité FH et notamment de l'entrepreneuriat des femmes entre l'Afrique et l'Europe.

Zoom : « Projections plurielles » - Le corps des femmes : droit de cité

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la 2^{ème} édition de Projections Plurielles a accueilli 750 personnes et diffusé 11 films dans 5 villes métropolitaines. L'occasion de débats (8) après les projections suscitant des réflexions et permettant d'aborder la déconstruction des stéréotypes.



La protection des données

Désignation de deux Délégués à la Protection des Données (DPO), rattachées à l'Inspection générale des Services, sur deux périmètres différents (interne et mutualisé pour accompagner les communes métropolitaines) permet de toucher l'ensemble des acteurs territoriaux, quel que soit leur niveau hiérarchique (maires, directeurs généraux des services, directeurs généraux délégués, directeurs, chefs de service, agents) et de développer une culture du respect de la vie privée et des enjeux démocratiques et éthiques rattachés à ce sujet.

Plus de **295 000 habitants** bénéficient directement et indirectement des conseils de la DPO mutualisée sur **37 communes**.

La mise en conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) des processus internes permet de déployer des plans d'actions afin de respecter les principes fondamentaux du RGPD : minimisation et proportionnalité de la collecte de données, réflexion dès la création d'un projet sur la protection des données personnelles, sensibilisation large des équipes sur tous les territoires, durées de conservation des données réduites afin de minimiser le stockage des données et l'utilisation des serveurs.

Le RGPD est l'occasion de sensibiliser les agents à la bonne compréhension des principes et enjeux éthiques et durables. Il permet à chacun d'appliquer des consignes opérationnelles, sécuriser les données personnelles en intégrant la cybersécurité et enfin d'exercer ses droits fondamentaux (droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit d'opposition). **559 agents ont été sensibilisés en 2023**.

Par ailleurs, **76 demandes d'exercices de droits** ont été transmises par des citoyens à la DPO.





LAMETROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE